



Le Grand Charolais

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Pièce 1.2 : Rapport de présentation - Le diagnostic territorial

Cahier 2 : Le paysage et le patrimoine

Approbation

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Charolais prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2019

PLUi du Grand Charolais arrêté par délibération en date du 15 mai 2025

PLUi du Grand Charolais approuvé par délibération en date du 05 février 2026

Pour copie conforme,
Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais



Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
communautaire en date du 05
février 2026

Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais



Latitude – AUA – Vivace – AID – Secundo – VEDESI

TABLE DES MATIERES

LE GRAND PAYSAGE	4
LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX REGLEMENTAIRES	5
Le SCoT du pays Charolais-Brionnais.....	5
La charte paysagère du SCoT du Pays du Charolais Brionnais : des axes d'actions à respecter, des fiches pratiques pour appliquer les actions.....	7
L'Atlas des Paysages Saône et Loire	8
Les enjeux Paysagers de l'Atlas des Paysages de Saône et Loire qui rentrent dans le cadre du PLUi :	13
LE BOCAGE, MARQUEUR IDENTITAIRE ESSENTIEL	14
Intérêt du bocage : valeur patrimoniale et atouts environnementaux.....	14
Les différents types de bocage observés sur le Grand Charolais	15
ANALYSE PAYSAGERE	16
Typologie des silhouettes bâties dans le paysage	17
Les paysages traversés.....	22
Les vues sur le paysage.....	26
Les entités paysagères.....	29
Les points particuliers : l'insertion paysagère des dispositifs de production des Energies Renouvelables (EnR)	40
Les points particuliers : le traitement des limites.....	43
SYNTHESE	44
LE PAYSAGE URBAIN	45
Le Grand Charolais : un territoire rural.....	45
Morphologie urbaine : analyse des tissus.....	65
SYNTHESE	80
Les tissus économiques.....	81

SYNTHESE	85
LE PATRIMOINE	86
Le Grand Charolais et son patrimoine.....	87
Les outils de sauvegarde du patrimoine.....	105
Le patrimoine végétal.....	114
SYNTHESE	117

LE GRAND PAYSAGE

L'étude du grand paysage va permettre d'avoir un état des lieux global de la Communauté de Communes, en s'affranchissant des limites administratives. Lorsqu'on parcourt un lieu, qu'on traverse une vallée ou franchit un relief, qu'on y habite, nous sommes tous au cœur du grand Paysage. La compréhension de ses composantes va permettre de déterminer les règles qui maîtriseront au mieux son évolution.



LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX REGLEMENTAIRES

Le SCoT du pays Charolais-Brionnais

Le SCoT du pays Charolais-Brionnais couvre 5 intercommunalités et 129 communes. Le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) traduit les prescriptions réglementaires et les recommandations sur l'ensemble du périmètre SCoT. Les prescriptions sont des mesures de mise en œuvre des orientations et objectifs exposés dans le PADD qui s'imposent au PLUi, tandis que les recommandations sont des mesures incitatives. Le DOO a été approuvé par le Comité Syndical le 30 octobre 2014.

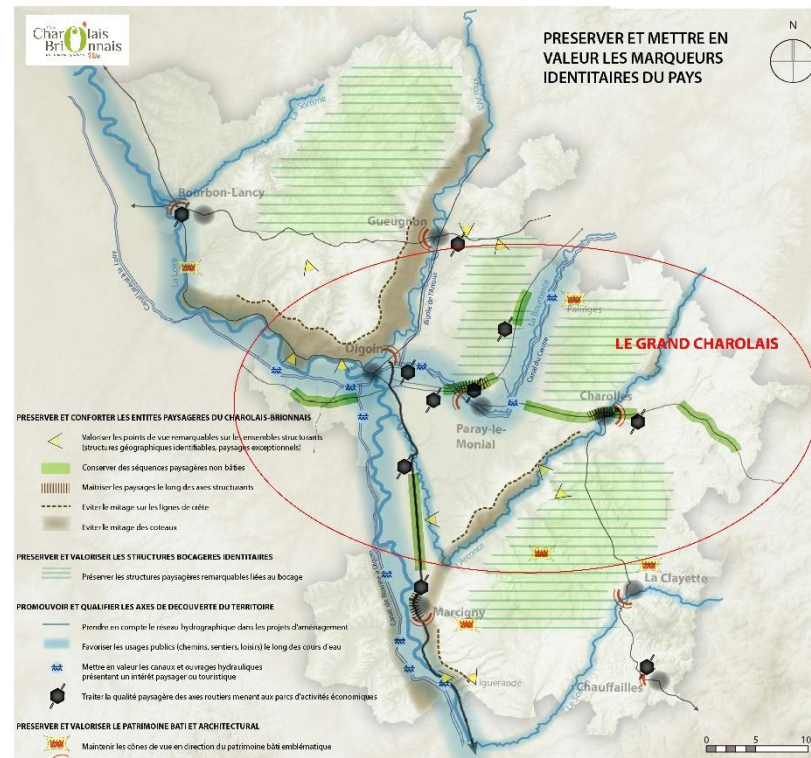
Le DOO est organisé en 3 axes. Le premier concerne plus particulièrement le paysage.

AXE 1 : Reconnaître, préserver et valoriser l'identité rurale moderne du Pays Charolais-Brionnais comme ressource et opportunité pour son développement

A1/O1 : préserver et mettre en valeur les marqueurs identitaires du Pays Charolais-Brionnais

- A1/O1-OB1 - Préserver et conforter les entités paysagères du Charolais-Brionnais (Monts repères, points de vue remarquable, séquences paysagères non bâties)
- A1/O1-OB2 - Préserver et valoriser les structures bocagères, bien collectif
- A1/O1-OB3 - Promouvoir et qualifier les axes de découverte du territoire (fil conducteur de l'eau, routes, entrées de villes)
- A1/O1-OB4 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti et architectural (enveloppe paysagère qui dessine les silhouettes villageoises).

Le SCOT a été évalué en 2020 et est en cours de modification.



Source : Document d'Orientations et d'Objectifs – Axe 1

A1/O2 : Reconnaître l'espace agricole comme la composante clé de l'espace du Charolais-Brionnais

- A1/O2-OB1 - Préserver les espaces agricoles sur l'ensemble du territoire
- A1/O2-OB3 – Accompagner et soutenir les agriculteurs dans leur gestion de la trame et des haies bocagères
- A1/O2-OB4 – Développer de nouvelles pratiques innovantes en lien avec les énergies renouvelables

A1/O3 : Pour une qualité de vi(II)e : réussir l'urbanité rurale

- A1/O3-OB1 – Contrôler la dispersion de l'urbain et éviter les mitages
- A1/O3-OB2 – Renforcer la qualité urbaine et paysagère
- A1/O3-OB1 – Contrôler la dispersion de l'urbain et éviter les mitages

A1/O4 : Organiser un tourisme durable autour des richesses paysagères, patrimoniales et culturelles

- A1/O4-OB2 – Conforter et élargir le réseau de voies vertes et vélo-routes et de pistes cyclables

A1/O5 : Organiser le développement des énergies renouvelables et filières vertes

A1/O6 : S'appuyer sur la trame verte et bleue pour préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie

Les prescriptions et recommandations du DOO

- Créer ou recréer le maillage bocager, recomposer des haies, des murets
- Identifier et valoriser les points de vue remarquables, maintenir les fenêtres paysagères sur le grand paysage depuis le bourg
- Conserver les silhouettes des espaces urbanisés en garantissant des limites franches : espaces de transition, haies bocagères, verger ...
- Conserver des séquences paysagères non bâties
- Traiter qualitativement les paysages depuis les axes routiers : échangeurs de la RCEA, façades de parcs d'activités
- Traiter qualitativement les entrées de villes et villages et garder leur caractère rural
- Favoriser la lisibilité du réseau hydrographique
- Associer le réseau de circulations douces aux canaux et berges
- Mettre en œuvre des mesures visant la résorption des « points noirs » paysagers

La charte paysagère du SCoT du Pays du Charolais Brionnais : des axes d'actions à respecter, des fiches pratiques pour appliquer les actions

Le cahier de recommandations doit pouvoir servir de référence aux PLU. Il a plusieurs vocations :

- Préserver la richesse paysagère et architecturale du Pays
- Réhabiliter les unités paysagères et le patrimoine bâti dégradé
- Faire des propositions quant au nouveau bâti
- Être un référent pour tous les projets d'aménagement du territoire
- Aider à la gestion de l'urbanisme du territoire
- Œuvrer au développement durable

La charte s'adresse aux élus, aux aménageurs et aux habitants.

Elle définit les grandes composantes des paysages du Pays Charolais-Brionnais, ses caractères et identités propres qui permettront de dessiner les entités paysagères qui serviront de base aux entités paysagères du PLUi.

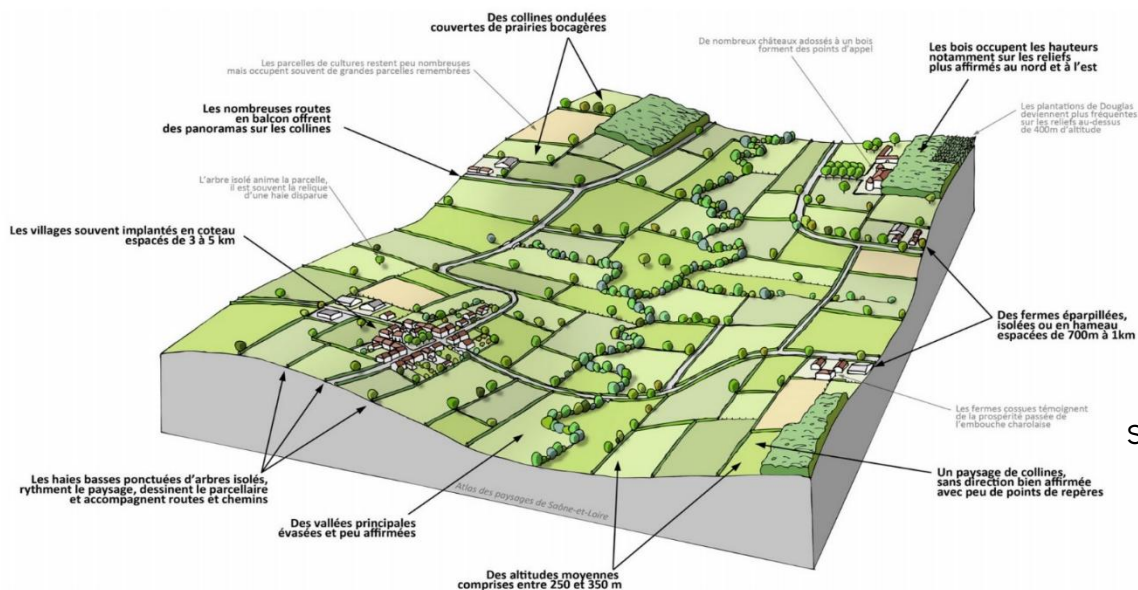
Les thèmes fédérateurs analysés (l'eau, l'agriculture et la forêt, l'arbre et le bocage, les grands axes de découverte du territoire, le milieu urbain) sont synthétisés sur des cartes dont des éléments seront repris dans le PLUi. Cette vision large permet de comprendre les grandes continuités paysagères.

Les fiches pratiques qui portent sur l'aménagement, la construction neuve et les réhabilitations donnent des éléments qui sont repris dans les prescriptions et préconisations du PLUi.



Source : Charte paysagère Urbaine et Architecturale – Thèmes fédérateurs et problématiques à traiter





Le Charolais

Une vaste étendue ondulée relativement homogène

Source : Atlas des Paysages de Saône et Loire

La Vallée de la Loire

Une large vallée à fond plat avec peu de repères.

Un vaste couloir à fond plat au paysage bocager semi-ouvert, bordé à l'ouest par les côtes.



Source : Atlas des Paysages de Saône et Loire



Le Brionnais

Un paysage vallonné aux larges plans inclinés

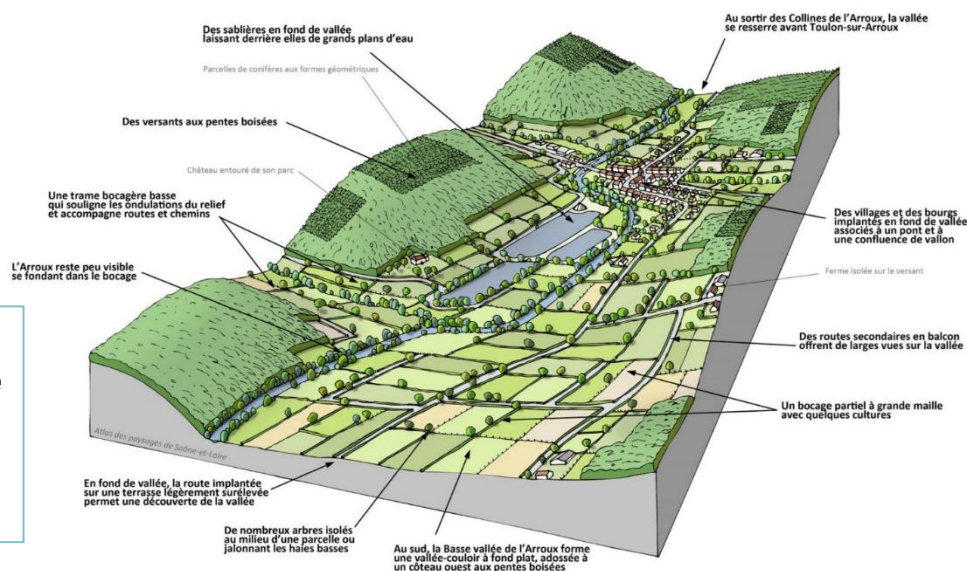
Un relief qui devient progressivement plus montagnard vers l'est où les boisements s'affirment.

Source : Atlas des Paysages de Saône et Loire

La Vallée de l'Arroux

Une transition entre Morvan et Montagne Autunoise, et entre Charolais et Bourbonnais

3 séquences dont la basse vallée qui rejoint la Loire à Digoin





Les collines du Bourbonnais

Entre Morvan, Arroux et vallée de la Loire les Collines du Bourbonnais forment un paysage de longues collines bocagères ponctuées d'arbres isolés et de petits bois.

Source : Atlas des Paysages de Saône et Loire

Les Vallées du Clunisois

Entre Charolais et côtes viticoles, les Vallées du Clunisois forment une transition bocagère, au relief sculpté par les vallées de la Guye, de la Grosne et de leurs affluents



Source : Atlas des Paysages de Saône et Loire

Les enjeux Paysagers de l'Atlas des Paysages de Saône et Loire qui rentrent dans le cadre du PLUi :

- **Les silhouettes de villages** : maîtrise des silhouettes vues de loin, soigner et mettre en valeur les abords des villages et leur petit parcellaire (vergers, tour de village, potagers, prairies ...)
- **Les limites de la ville** qui permettent de la contenir : lutte contre le mitage et l'urbanisation linéaire le long des voies, mise en place de limites pérennes à l'urbanisation (dont des espaces de transition), maintien des coupures non bâties entre les villages et les bourgs, affirmation des entrées, soin des limites des parcelles privées en contact avec les cours d'eau
- **Les entrées de villes et villages** : maîtriser les emprises le long des voies pour aménager l'entrée, maîtriser les implantations bâties le long de la voie d'entrée (recul, front urbain), éviter l'urbanisation linéaire et le mitage en premier contact avec le bourg
- **La végétation** : préservation des repères arborés qui animent le paysage (arbres signalant l'entrée d'une ferme ou accompagnant les bâtiments, un bosquet, un arbre isolé dans un champ, une haie accompagnant un chemin, une ripisylve le long des rivières, mais aussi rigoles et fossés)
- **Les abords des routes et belvédères** : maintien des ouvertures et valorisation des vues remarquables, maintien des vues sur la vallée depuis les hauts, maintien des vues transversales (co-visibilité des versants), mise en valeur des paysages perçus depuis les grands axes
- **Les chemins** : maintien du réseau de chemins sans cul de sac, surtout aux abords des villages, reconquérir des chemins oubliés ou annexés, recréer des liaisons vertes, rétablir les chemins qui donnent accès à l'eau (berges)
- **Le rapport entre les zones agricoles /zones forestières/zones bâties** : pérennisation des ouvertures des prairies de montagnes agricoles au sein des forêts, maîtrise du foncier aux endroits fragiles et éviter le mitage (fort impact visuel, lieux stratégiques, abord de villages ...)
- **L'accompagnement de l'évolution du bâti agricole** : inventaire du patrimoine isolé, éviter d'accoler des lotissements ou pavillons aux fermes ou maisons de maîtres existantes, qualité architecturale et organisation des bâtiments agricoles récents, harmonie entre bâtiments anciens et récents.
- **La prise en compte du relief** pour toutes constructions : soin des plateformes des bâtiments en limitant les pentes des talus de raccordement au terrain naturel, plantations aux abords avec essences locales
- **La qualité de la ville** : tenir compte des tissus urbains, densifier en utilisant les dents creuses plutôt que s'étendre indéfiniment, créer des espaces de rencontre et planter, veiller à la qualité des zones d'activités y compris les arrières de parcelles, orienter les façades vers les cours d'eau
- **Le maintien du caractère patrimonial** : respecter l'architecture locale, les silhouettes de villages et hameaux ...
- **La valorisation de l'eau** : restaurer le patrimoine lié à la navigation ou la maîtrise de l'eau (moulins, quais, ponts, ports, écluses), ouvrir les vues depuis le canal sur les événements qui jalonnent le parcours, maîtriser l'urbanisation aux abords du canal et des étangs urbains, accompagner la reconversion des gravières (espace public, privé, lieu de loisirs, zone naturelle ...)

LE BOCAGE, MARQUEUR IDENTITAIRE ESSENTIEL

Intérêt du bocage : valeur patrimoniale et atouts environnementaux

La Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire a publié une « Etude de l'évolution de la structure bocagère du Charolais Brionnais depuis 1950 ».

Cette étude, ainsi que d'autres, ont montré la **valeur patrimoniale** et les **atouts environnementaux** des haies bocagères. Les haies bocagères peuvent prendre différentes formes : haies basses taillées sur trois faces, buissons linéaires en forme libre, contenus de temps en temps lors de l'entretien des chemins, haie brise-vent sous forme de bande boisée avec différentes strates et d'espèces de hauteur variée.

Historiquement les haies étaient hautes et servaient de clôture et d'abri pour le bétail. Les haies servaient également de limite juridique. Leur entretien était manuel, ce qui mobilisait une main d'œuvre nombreuse.

Depuis 1950 et le remembrement on constate une évolution : les haies sont devenues majoritairement basses et elles sont en constante diminution. À cela plusieurs raisons :

- **Juridiques** : les baux agricoles ne demandent plus systématiquement la conservation des haies. Les remembrements fonciers ont supprimé des haies.
- **Techniques et économiques** : les agriculteurs moins nombreux ne peuvent plus assurer l'entretien manuel des haies. L'entretien mécanique, qui convient mieux aux haies basses, s'est généralisé. Des clôtures en barbelés ont également remplacé des haies.
- **Culturelles** : les haies hautes ont parfois une mauvaise image, elles sont vécues comme « négligées ».
- Les arbres ponctuant les haies basses ont également tendance à disparaître.

La question de l'entretien, même des haies basses, est un véritable enjeu de préservation du paysage bocager au regard de la baisse constante du nombre d'exploitations agricoles.



Bocage de la commune des Guerreaux

Les différents types de bocage observés sur le Grand Charolais



Haies basses associées aux bois - Changy



Haies basses ponctuées d'arbres – Grandvaux



Futaie linéaire le long des cours d'eau - Lugny-lès-Charolles



Bocage lâche où ne subsistent que quelques sections – Varenne St Germain

ANALYSE PAYSAGERE

L'analyse paysagère met en avant les « motifs », éléments constitutionnels du paysage : les motifs naturels (relief et ruptures de pente, lignes de crêtes, boisements, cours d'eau ...) et artificiels (zones bâties, routes, chemins, murets ...). Cette analyse permettra par la suite de dessiner les entités paysagères.

La carte ci-après montre bien les grandes structures paysagères :

Les vallées et l'eau :

- Côté Ouest la vallée de la Loire qui forme une grande virgule, bordée au Nord par les collines du Bourbonnais et parcourue par le fleuve accompagné du canal de Roanne à Digoin.
- La vallée de la Bourbince qui coule au milieu des collines, accompagnée elle aussi d'un canal
- La vallée de l'Arroux encaissée entre des collines plus hautes

Les collines bocagères, qui vallonnent une grande part de la communauté de communes puis finissent par former une succession de **Monts boisés** en limite est.

Les collines « de plaine » au relief moins accentué pour la partie Sud, zone de transition entre la vallée de la Loire et les Monts.

L'axe routier principal (RCEA) traverse le territoire d'est en Ouest, et dessert en chapelet les pôles urbains principaux de Charolles, Paray-le-Monial et Digoin.

Les agglomérations de toutes tailles se sont installées au coeur des vallées, sur les versants et les crêtes, ponctuant le paysage de leurs volumes. Traditionnellement l'habitat est assez dispersé, les fermes s'installant au milieu de leurs terres.

Un certain nombre de **vues identitaires** sur le grand paysage ont été identifiées. Elles sont les « cartes postales » du territoire, les endroits que l'on montre aux visiteurs, qui permettent de comprendre la géographie des lieux et se repérer. Elles sont essentielles à préserver dans les développements futurs.

Typologie des silhouettes bâties dans le paysage

L'implantation des villages s'est faite historiquement selon certains critères, dont certains liés au relief : au creux d'une vallée abritée des vents, proche d'un cours d'eau, étagé sur un versant ou sur une crête en position défensive. Ces implantations diverses ont générées des silhouettes qui permettent d'identifier facilement un village dans le grand paysage. Une typologie basée sur l'étude des silhouettes est proposée et repérée sur le plan général d'analyse paysagère ci-après. : villages de butte ou de crêtes (B), de Haut de Versant ou sur Promontoire (H), de bas de versant (bv), de Vallée (V), de Plaine (P) et en critère transversal de bord d'eau (E). Cette caractérisation va permettre de mieux connaître les villages et mieux intégrer les développements urbains futurs dans le respect du paysage local.

Sans que cela soit complètement systématique on remarque que l'on retrouve davantage les villages de hauteur (butte, crête, promontoire) dans la partie Est au relief marqué, les villages de vallées dans une grande diagonale sud-ouest/nord-est qui correspond aux reliefs plus doux des vallées de la Bourbince et de l'Arconce, et enfin les villages de plaines principalement et logiquement dans le secteur de la vallée de la Loire au sud-ouest.



Silhouette du village de Baron sur sa butte



Depuis La Motte St Jean, la ville de Digoin s'étale dans la plaine

Villages de Butte – Crêtes : Baron, Les Guerreux, Mornay, Oudry, Prizy, Suin, Volesvres

Les constructions sont installées au point le plus haut du relief ou sur la ligne de crête de la colline entre deux vallées sans beaucoup descendre sur les flancs qui restent agricoles. Le village est vu principalement « par en dessous » avec les constructions qui se détachent sur le ciel ou en co-visibilité depuis le versant d'en face.

Les zones de sensibilité sont les flancs agricoles qui forment la base verdoyante du village et la ligne de la silhouette qui peut être perturbée par des constructions aux volumes, sens de toitures, couleurs étrangères.



B - Butte - Crête



Suin- Village de Butte

Villages de Haut de Versant-Promontoire : Ballore, Beaubery, Fontenay, Hautefond, La Motte St Jean, Le Rousset-Marizy, Lugny les Charolles, Martigny le Comte, Marcilly la Gueurce, Paray le Monial, Poisson, St Léger lès Paray, Versaugues.

Les constructions se sont installées sur la rupture de pente entre le versant et le plateau, l'église se trouvant souvent sur la crête. Le village est à la fois étagé dans le versant avec le bas qui reste verdoyant, et à plat sur le plateau. Le village est vu principalement « par en dessous » avec les constructions groupées dans la pente jusqu'à la crête où elles se détachent sur le ciel ou de profil depuis la vallée. Quand on l'aborde par le plateau on ne perçoit pas tout de suite la rupture de pente et la silhouette s'apparente à un village de plaine.

Les zones de sensibilité sont les flancs de part et d'autre du cœur de village avec des risques de déformation de la silhouette qui s'élargit, le bas du versant qui peut être colmaté par les constructions neuves, et les franges des zones du plateau.



H - Haut de versant/
Promontoire



La Motte St Jean – Haut de Versant-Promontoire

Villages de Bas de Versant : Ozolles, Saint Agnan, Vaudebarrier

Les constructions se sont installées dans la rupture de pente basse du versant, contre la pente. Le village est blotti dans le coteau et se développe à la fois dans la plaine et sur le versant mais sans monter très haut. Le haut du versant reste agricole ou boisé. Le village est vu principalement de façon frontale quand on arrive par la vallée.

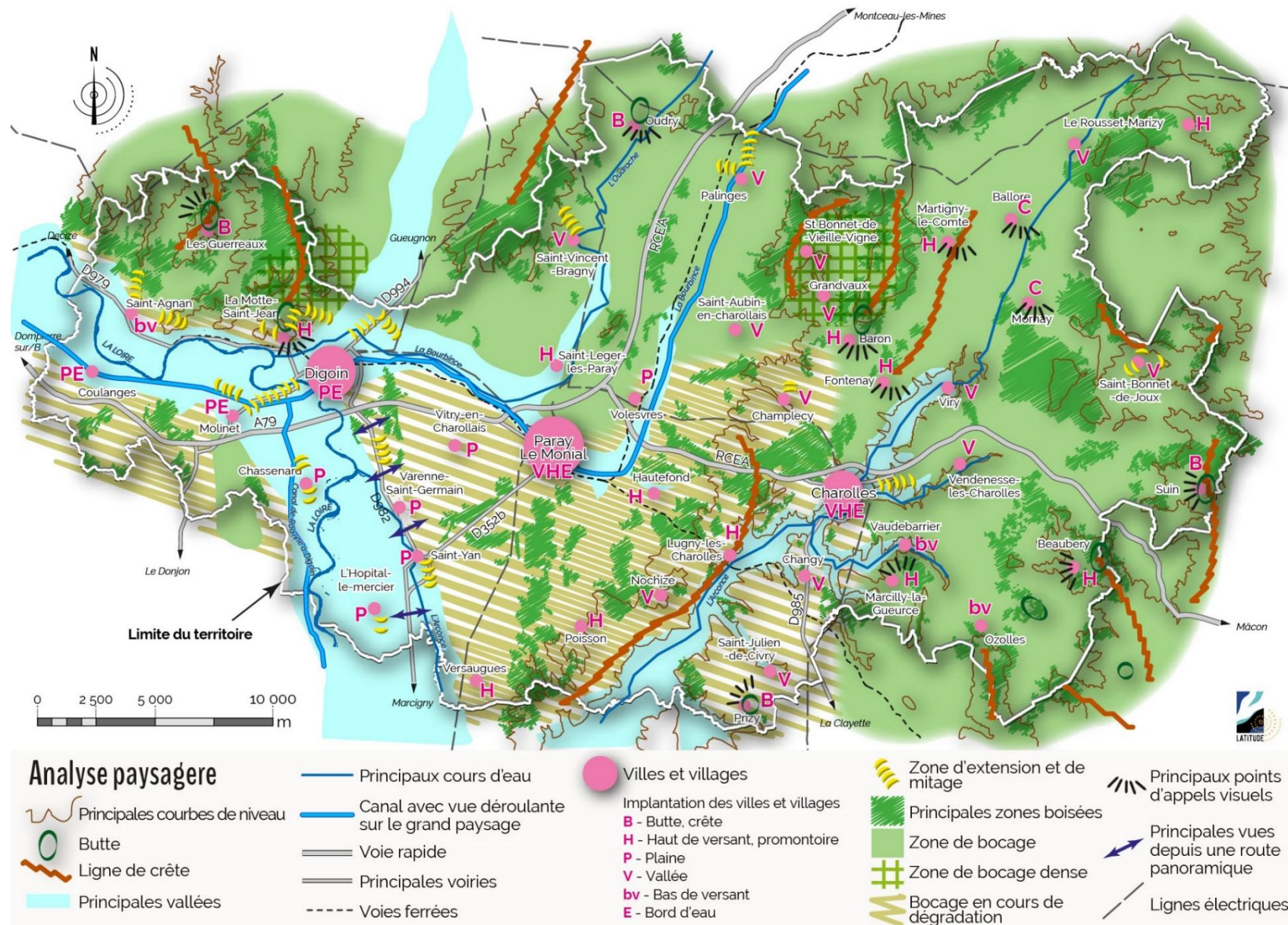
Les zones de sensibilité sont les flancs du versant qui vont élargir la silhouette, les hauts de versant convoités pour la vue mais très impactant en ce qu'ils allongent la silhouette.



bv - Bas de versant



Ozolles – Village de bas de versant



Villages de Vallées : Champlecly, Changy, Charolles, Grandvaux, Le Rousset-Marizy, Nochize, Palinges, Paray-le-Monial, St Aubin en Charollais, St Bonnet de Joux, St Bonnet-de-Vieille -Vigne, St Julien de Civry, St Léger les Paray, St Vincent-Bragny, Vendenesse-lès-Charolles, Viry.

Les constructions se sont installées au milieu des vallées plus ou moins larges. Le village reste traditionnellement groupé autour de son église avec le point culminant du clocher. Les versants sont principalement agricoles ou boisés. Les vues se font de façon frontale dans l'axe de la vallée ou de dessus depuis les côteaux alentours.

Les zones de sensibilité sont surtout les pourtours du village, lequel a tendance à s'étendre le long de la route qui traverse la vallée avec un « colmatage » des coupures non bâties entre les agglomérations, et un

épaississement qui se fait en pointillé au détriment du bocage. Les versants des collines alentours sont également convoités par l'urbanisation.

Village de Plaine : Chassenard, Coulanges, Digoin, L'Hôpital le Mercier, Molinet, Saint Yan, Varenne St Germain, Vitry en Charollais

Les constructions se sont installées dans la plaine facile à construire. La silhouette est moins facile à percevoir car il faut du recul. Les vues se font depuis les axes routiers où le village forme une ligne intermédiaire entre les cultures (ou le bocage) et le ciel.

Les zones de sensibilité sont les pourtours, le traitement des franges étant important pour le maintien de la qualité de la silhouette.

Bords d'eau : Charolles, Coulanges, Digoin, Palinges, Paray le Monial

L'eau est très présente sur le territoire et plusieurs villes se sont installées proches d'une rivière ou développées le long du canal. Les bâtiments forment un front uni, comme un décor le long de l'eau.

Les zones de sensibilités sont les berges et les fronts urbains qui les accompagnent.



V - Vallée



Le Rousset-Marizy – Village de Vallée



P - Plaine



Molinet – Village de Plaine



E - Bords d'eau



Digoin – Ville de bords d'eau

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de la répartition des typologies de silhouettes villageoises dans les entités paysagères réparties d'Ouest en Est

	1 - Les Collines du Brionnais	2 - La vallée de la Loire naturelle	3 - La vallée de la Loire urbanisée	4 - Le val d' Oudrache et de la Bourbince	5 - Le cœur du Charolais	6 - Le val d' Arconce	7 - Les collines du Brionnais	8 - La plaine d' Arconce	9 - Les Monts boisés	10 - Les vallées du Clunisois
B - Butte / Crête	Les Guerreaux			Oudry	Baron Volesvres		Prizy	Mornay	Suin	
H - Haut de colline Promontoire	La Motte St Jean		St Léger-les- Paray Versaugues	Paray-le- Monial	Ballore Hautefond Poisson	Lugny-lès- Charolles Poisson	Marcilly-la- Gueurce	Charolles Fontenay Le Rousset- Marizy Martigny-le- Comte	Beaubery	Le Rousset- Marizy
P - Plaine		Chassenard Coulanges Digoin Molinet Varenne St Germain	L'Hôpital-Le- Mercier Saint Yan Varenne St Germain Vitry-en- Charolais	Digoin Vitry-en- Charolais						
V - Vallée			St Léger-les- Paray Viry	St Vincent- Bagny	Champlecy Grandvaux Paray-le- Monial St Aubin-en- Charollais St bonnet-de- Vieille-Vigne	Changy Nochize	Changy Palinges St Julien-de- Civry	Charolles Le Rousset- Marizy Vendennes - lès-Charolles	St Bonnet-de- Joux	Le Rousset- Marizy
Bv - Bas de versant	Saint Agnan	Saint Agnan					Vaudebarrier		Ozolles	
E - Bords d'eau		Digoin Coulanges			Paray-le- Monial	Changy	Palinges			

Les paysages traversés

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre de **séquences aux ambiances marquées** (agro-naturelle, urbaine, commerciale ...) et de points importants de la collectivité (entrées de territoire, entrées de ville, route panoramique) qui sont des lieux d'identification du territoire.

La problématique des entrées rejoint celle des limites d'agglomération. En effet pour comprendre un paysage il faut pouvoir lire des limites franches entre les zones bâties (les agglomérations) et les zones non bâties (la campagne, les bois).

La qualité paysagère des entrées de bourg a eu plutôt tendance à se dégrader ces dernières années (zones commerciales peu qualitatives, habitat dispersé) et l'Etat est particulièrement attentif à l'étude de ces zones qui qualifient le paysage. On notera des **entrées franches**, où l'on comprend bien où l'agglomération commence et finit, et des **entrées étalées** où des constructions (souvent commerciales mais aussi pavillonnaires) se sont installés « en pointillé » le long des axes principaux et brouillent la perception des limites. Les **entrées par la RCEA** correspondent aux échangeurs qui desservent les grandes villes.

6 entrées de territoire routières majeures

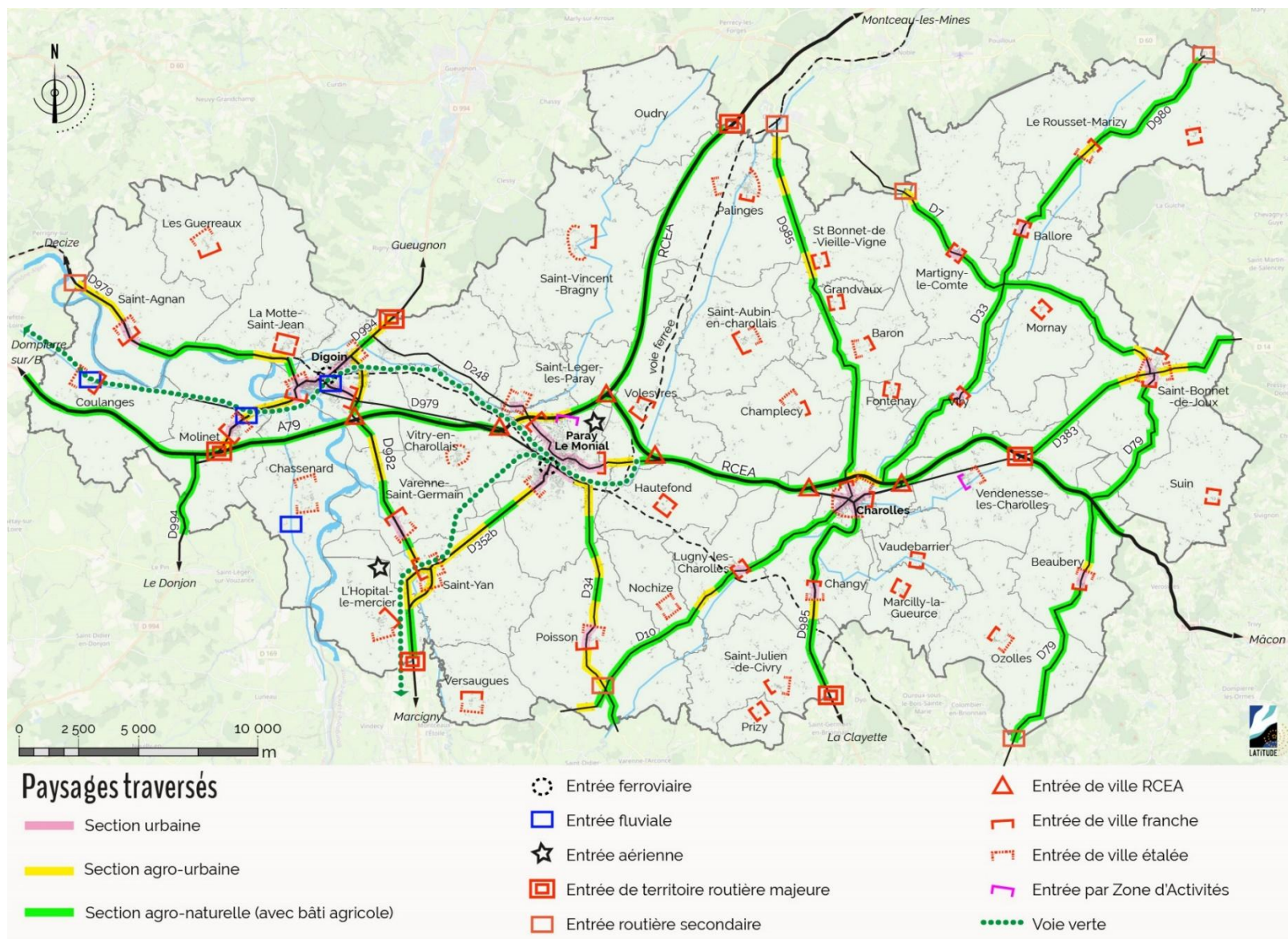
Il s'agit des entrées les plus fréquentées pour accéder à la communauté de communes et qui en sont des vitrines. Ce sont des points potentiels où l'on peut installer des informations sur le territoire. Ici les axes majeurs sont la RCEA qui traverse la communauté de communes d'Est en Ouest et la branche nord qui vient de Montceau-les-Mines, la RD 982 en provenance de Marcigny, la RD 994 en provenance de Gueugnon, la RD 985 sud en provenance de La Clayette. Etant donné le gabarit des voies, beaucoup de ces entrées sont des échangeurs mais le traitement des abords reste un enjeu important.



RD 994 – Entrée majeure à l'ouest de Digoïn



RD 985 – Changy – Entrée majeure au niveau de la voie ferrée



4 entrées de territoire routières secondaires

Il s'agit des entrées qui correspondent aux trafics locaux et qui restent importantes pour l'image de marque et les informations du territoire : RD 79 dans le Brionnais en provenance de La Clayette, RD 985 nord dans le Charolais en provenance de la RD 60 (Gueugnon), RD 979 dans la Vallée de la Loire en provenance de Bourbon-Lancy, le carrefour entre la RD 10 et la RD 34 en provenance de Marcigny et La Clayette. Ce dernier pourrait faire l'objet d'aménagements afin de mieux le marquer comme point d'orientation.

2 entrées ferroviaires

Les 2 gares de Digoin et Paray-le-Monial assurent un trafic régional précieux et constituent deux points d'entrée méritants une plus grande valorisation.

4 entrées fluviales

Le canal latéral de la Loire et le canal de Roanne à Digoin possèdent des écluses et des ports qui permettent d'accoster et découvrir la région. Le trafic est essentiellement touristique. Les abords des canaux (avec souvent des alignements d'arbres) et des événements que sont les écluses sont à préserver et valoriser.

2 entrées aériennes

L'aérodrome de Paray-le-Monial et surtout l'aéroport de Saint-Yan sont des entrées aériennes qui permettent d'avoir une autre approche du territoire. Les obligations techniques ne permettent pas d'avoir beaucoup de latitude d'aménagement, mais la qualité des bâtiments a quand même de l'importance. Il est également intéressant de s'interroger sur les qualités des perceptions aériennes.



Entrée de territoire secondaire – Carrefour RD10/RD34



Bâtiments de l'aéroport de Saint-Yan



Gare de Digoin avec vue sur le paysage extérieur



Halte nautique à requalifier à Coulanges



Ecluse à Digoin

Les entrées de ville et village

Sans que cela soit totalement systématique on constate que les **entrées franches** avec des limites évidentes entre campagne et bâti se situent en grande partie dans les zones plus rurales des collines bocagères. La route qui sillonne dans la campagne permet d'avoir une vue sur le clocher, les premières constructions sont après le panneau de signalisation. Parfois un accompagnement urbain est présent (trottoirs, candélabres, massifs, arbres d'alignement ...).

Les **entrées de ville étalées** se trouvent en majorité autour des grandes villes et des villages de la plaine là où la pression urbaine est la plus forte. La perte de qualité peut être due aux **constructions pavillonnaires dispersées** le long de l'axe principal, qui se sont installées « hors » agglomération, souvent sous forme de poches de lotissements. Des sections construites alternent avec des sections non construites (champs, prés, bois) et on a du mal à comprendre où l'on se trouve. Ces zones « entre deux » sont potentiellement des zones de vitesse pour les véhicules et le piéton ne se sent pas toujours en sécurité. Les liaisons douces ne sont pas encouragées. C'est le cas par exemple pour les entrées de Charolles, l'entrée sud-ouest de Digoin, les entrées de Vitry-en-Charolais, mais aussi pour des plus petites villes qui sont proches de la RCEA (Palinges, Vendennes-lès-Charolles).

D'autres sections sont occupées par des **zones d'activités commerciales** qui présentent une architecture, des façades et clôtures peu qualitatives, des installations publicitaires disparates. Là aussi la voiture prédomine et n'encourage pas le piéton ou le cycliste. C'est le cas par exemple à Paray-le-Monial où la zone du Champ Bossu présente ses arrières peu soignés (stocks) à proximité de l'entrée de ville. Les entrées de ville de Paray-le-Monial au niveau du canal en allant sur Vitry en Charollais mais aussi en direction de Hautefond sont aussi assez peu qualitatives et mériteraient un réaménagement dans une approche paysagère. Il faut noter que ces entrées sont inscrites dans les objectifs de la convention PVD.

Cette question de la **qualité des entrées** doit faire l'objet d'attention. Les entrées franches sont à préserver dans l'état. Cela n'empêche pas de les faire évoluer s'il est nécessaire d'agrandir l'agglomération, mais en réalisant des aménagements de qualification urbaine (organisation du bâti, éclairage, éventuellement trottoirs ...).

De même les entrées distendues peuvent être améliorée par des aménagements urbains (limitations de vitesse, éclairage, marquages au sol des voies piétonnes et cyclistes ...) et par une exigence de qualité des façades commerciales (architecture, disposition des enseignes, aménagement des abords ...).

La densification des villes et villages qui limite les extensions le long des axes va dans le sens d'une meilleure qualité et lisibilité des entrées.



Entrée de ville qualitative à Champlecy



Entrée de ville étalée à Chassenard. Les constructions commencent très en amont de la ville



Entrée peu qualitative par la ZAE Le Champ Bossu à Paray-le-Monial

Les vues sur le paysage

L'étude des vues permet de repérer les lieux où l'on a une bonne perception du territoire, les moments qui permettent de se situer dans l'espace. Certaines vues ont en partie été repérées au SCOT du Charolais-Brionnais et sont à intégrer dans le PLUI. Ces vues sont fragiles car elles peuvent facilement être perturbées par des modifications du paysage : extensions qui ne tiennent pas compte des silhouettes, mitage, c'est-à-dire multiplication des constructions sans continuité avec l'existant ou développements en pointillé le long des routes qui bouchent les regards. Le relief très présent ici rend plus délicate l'insertion des nouvelles constructions, et la co-vision de versant à versant démultiplie les impacts.

La carte ci-après localise quelques grandes caractéristiques du relief comme les **lignes de crêtes et les points d'appels visuels** qui correspondent aux reliefs les plus visibles ou caractéristiques : la Motte St Jean, la Butte de Suin, le Mont Châtelard, la Montagne de Charnay (en dehors de la communauté de communes mais bien reconnaissable dans les arrières plans). Ces zones sont à la fois des repères et des lieux potentiels de points de vue.

Les vues repérées sur la carte ci-après sont les vues principales car il n'est pas possible de toutes les repérer à l'échelle d'une carte du Grand Charolais.

- **Les cônes de vues significatifs** sont des grands secteurs que l'œil peut balayer : vue depuis Saint-Agnan sur la large vallée de la Loire, vue frontale sur Digoin, vue sur le bocage de Vieille Vigne particulièrement bien préservé, vue sur la butte de Suin, vue sur le village de Prizy etc ...
- **Les principales vues panoramiques depuis un axe** permettent de localiser les secteurs de vues étendues particulièrement intéressants à valoriser et préserver : une grande partie de la RD10 qui est une route de crête, une partie de la RD982 qui est une route de plaine ouverte sur le grand paysage, des secteurs de vues depuis la RCEA (au niveau de Coulanges et Molinet, la vue sur Charolles, au niveau de Vendenesse-lès-Charolles).
- **Les vues sur un cours d'eau**, canal ou rivière, qui rendent bien compte de la richesse hydraulique : traversées de l'Arconce, de la Bourbince et de la Loire, vues sur les canaux ...

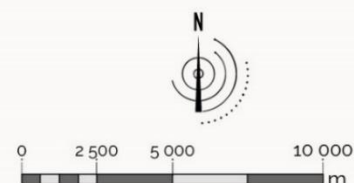


Point d'attraction visuelle du village de Baron sur une butte

- Ligne de crête
- Monts remarquables
- Principaux points d'appels visuel et belvédères

-  Cônes de vue significatifs
-  Principales vues panoramiques depuis un axe
-  Vues sur canal ou rivière

 Ville et village
 Voie rapide
 Principales voiries
 Cours d'eau





Vue panoramique sur Digoïn depuis le point d'appel visuel de La Motte St Jean



Section de la RD10, route panoramique sur crête à Nochize, secteur du périmètre Unesco



Cône de vue sur Les Guerreaux



Vue sur le canal du Centre depuis Paray-le-Monial



Cône de vue sur les prairies humides de la vallée de la Loire depuis la RD979 St Agnan

Les entités paysagères

Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire ayant des caractéristiques paysagères spécifiques. La délimitation de ces entités s'appuie sur des motifs qui découlent de l'analyse paysagère : motifs liés au socle géographique comme le relief, l'hydrographie, le couvert végétal, et motifs liés à l'homme comme les zones bâties, le réseau viaire et ferré, les équipements ... Ces motifs déterminent des portions de paysages qui correspondent à des ambiances différentes.

Déterminer les entités paysagères du territoire permet de caractériser ce qui fait l'identité locale de chaque zone, d'en faire ressortir les atouts et les fragilités. Ce diagnostic permettra dans la suite de l'étude d'élaborer un zonage et un règlement qui puissent valoriser et préserver le paysage intercommunal.

L'analyse a permis de distinguer **10 entités paysagères** distinctes.

1 - Les collines du Bourbonnais

Saint Agnan – La Motte-Saint-Jean, Les Guerreaux

Une mosaïque de collines bocagères davantage humides, aux bois qui s'accroissent sur les reliefs et les parties escarpées, et au bocage ponctué d'arbres isolés et de petits bois.

On se trouve au niveau du point de rupture du plateau qui forme une limite nette avec la vallée de la Loire, jusqu'à la confluence avec la rivière Arroux.

En haut le plateau bocager ondule doucement, ponctué de fermes et du village des Guerreaux situé sur une des écaillures du plateau.

Au niveau de la rupture de pente, les belvédères sur la vallée de la Loire sont nombreux. Le village de La Motte St Jean installé sur le bord est particulièrement visible depuis le bas. Si le cœur ancien est encore bien resserré on observe la tendance à l'étalement en mitage dans les coteaux pour profiter des vues.

Le village de St Agnan est adossé au bas du versant dans une ambiance beaucoup plus humide, sous l'influence de la Loire.

Enjeux paysagers :

Préservation du bocage « boisé » avec arbres isolés et du bocage « humide » de la vallée.

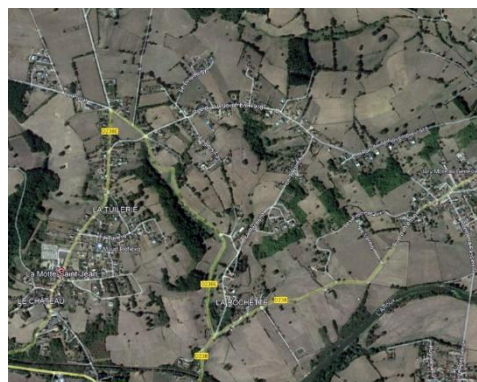
Vigilance sur les silhouettes des villages et les impacts des constructions pour les parties en pente.



Plateaux collineux aux Guerreaux



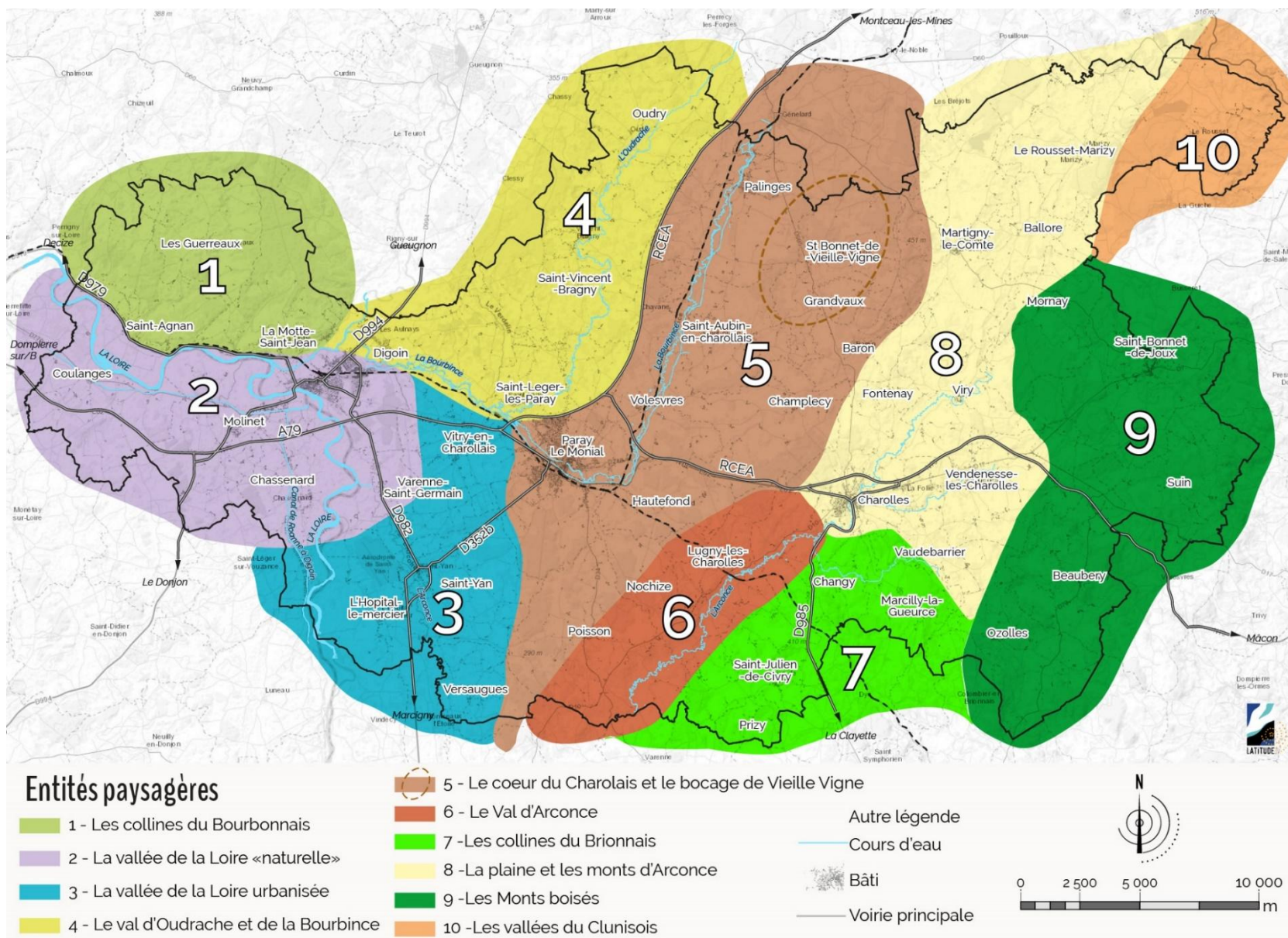
Prés humides de Saint-Agnan



Dispersion de l'habitat et mitage des côtes
La Motte St Jean



Le village de Saint-Agnan installé en bas de versant



2 - La vallée de la Loire naturelle

Coulanges, Molinet, Chassenard, en partie Digoin et Varenne St Germain

Une grande vallée au fond plat, un maillage bocager bien conservé qui dessine les anciens tracés des chenaux

La vallée a un profil dissymétrique : bordée au Nord par des côteaux jusqu'à la confluence avec l'Arroux, et peu limitée au Sud par des collines basses. Le fleuve Loire sinue dans une large vallée au fond plat au milieu d'un paysage bocager semi-ouvert avec peu de repères. Quelques champs s'intercalent entre les prairies. Les fermes ponctuent les champs et cultures.

L'eau reste très discrète et ne se découvre qu'au dernier moment. La Loire est accompagnée par de grands axes de communication parallèles (la D 979 en bordure du coteau du Bourbonnais, la RCEA dans la plaine) et par des canaux (canal latéral à la Loire, canal de Roanne à Digoin).

Si la Loire reste assez naturelle avec des berges mouvantes, les canaux ont été aménagés avec des ouvrages spectaculaires comme le Pont-canal de Digoin qui marque le paysage, et bien souvent plantés d'arbres d'alignements qui permettent de les repérer.

La ville de Digoin, située à la confluence de la Loire et de l'Arroux marque le paysage avec sa silhouette compacte et son front urbain bien dessiné le long de la Loire.

Les villages ont tendance à s'étaler en étoile le long des routes et en taches d'huile dans les champs dans ces zones plates faciles à bâtir. La préservation des silhouettes et le traitement des franges reste importante.

Enjeux paysagers :

- Maîtriser l'urbanisation le long des routes, traiter qualitativement les limites ville/campagne (haies) ;
- Préserver le bocage et veiller à la qualité des bâtiments agricoles ;
- Valoriser la présence de l'eau : ouverture de vues depuis les routes, préservation et création de chemins, valorisation du patrimoine lié à l'eau, gérer les plantations qui accompagnent les canaux (alignements).



Une grande plaine humide avec une tendance à la dispersion de l'habitat



Pont canal à Digoin



Vue de la D779 entre Coulanges et Digoin, des grands prés bordés à l'Ouest par les côteaux boisés

3 - La vallée de la Loire urbanisée

Varenne St Germain, Vitry en Charollais, St Yan, L'Hôpital Le Mercier, Versaugues

La vallée au fond plat s'urbanise largement de façon tentaculaire, brouillant l'identification des villages. Le bocage est en partie remplacé par des grandes cultures.

Cette seconde partie de la vallée de la Loire se distingue par son caractère beaucoup plus urbanisé. La Loire sinue toujours, mais dans un bocage qui a évolué : les parcelles se sont agrandies au détriment des haies qui sont moins nombreuses, les prairies sont davantage remplacées par des grandes cultures, surtout le long des axes. Les repères verticaux sont peu nombreux.

La D982 provenance de Digoin permet d'avoir des vues très élargies sur le paysage de la plaine qui donnent la dimension de ce grand paysage assez plat. Elle converge ensuite avec la D352B en provenance de Paray-le-Monial au niveau de Saint Yan en un « super carrefour ».

L'urbanisation s'est largement développée aux abords des villages existants qui s'étalent mais aussi le long du réseau de routes secondaires en de nombreuses petites poches, finissant de brouiller les repères entre les espaces bâtis et les espaces non bâtis. Si la ville de Saint Yan garde encore sa structure le long de la route principale, les villes comme l'Hôpital-Le-Mercier, Varenne-St-Germain et Vitry-en-Charollais se sont éparpillées selon les opportunités de lotissements ou de maisons.

A l'inverse Versaugues, sur son promontoire, a gardé un fort caractère patrimonial quand on le voit depuis la plaine. Il n'échappe pas à la dispersion de l'habitat dans les zones de plateau un peu moins visibles.

Enjeux paysagers :

- Maîtriser le mitage et les constructions en extension le long des routes.
- Préserver les coupures vertes entre les villages pour garder une lecture claire des espaces bâtis.
- Entretenir et si possible reconstituer le bocage. La plantation de haies en bordure des constructions neuves pourrait y participer.
- Préserver les enveloppes des villages patrimoniaux.



Zones d'habitat dispersé à Varenne St Germain



Village patrimonial de Versaugues en haut d'une colline



Vue sur le paysage depuis la D982 entre St Yan et Varenne St Germain

4 - Le val d'Oudrache

St léger Les Paray, St Vincent Bragny, Oudry, en partie Digoin

Limité à l'Ouest par les côteaux de l'Arroux, des collines bocagères et des reliefs doux permettant des vues lointaines sur les Monts boisés à l'est.

On se trouve dans l'ouest du Charolais, au cœur de la vallée de l'Oudrache qui coule entre les crêtes de la vallée de l'Arroux à l'ouest et la vallée de la Bourbince à l'est. Le bocage est bien présent, avec des haies basses ponctuées de grands arbres isolés, se densifiant à proximité des cours d'eau.

Les cours d'eau sinuent discrètement dans le bocage. On les repère grâce aux ripisylves qui les accompagnent.

Les villages se sont plutôt installés dans les parties basses (plaine, vallée) sauf Oudry au caractère fortement patrimonial installé sur une butte.

Si le village historique d'Oudry est resté bien groupé, les deux lotissements des Boileaux et des Grands Boulays viennent étaler la silhouette traditionnelle. Les autres villages se sont largement étalés et dispersés le long des routes, et ce particulièrement à St Léger-les-Paray où on peine à identifier le centre bourg.

La RCEA Nord qui limite l'entité permet d'avoir de belles vues sur le grand paysage.

Enjeux paysagers :

- Préserver la qualité du paysage bocager en limitant le mitage, particulièrement à proximité des villages.
- Traiter qualitativement les franges entre espaces bâtis et non bâtis (haies).
- Valoriser les vues sur le grand paysage.
- Valoriser la présence de l'eau : ouverture de vues depuis les routes, préservation et création de chemins, valorisation du patrimoine lié à l'eau.



Bocage bas avec arbres isolés - Oudry



Vues étendues sur le bocage depuis la D25 - St Vincent Bragny



Grand quartier pavillonnaire à St Léger-les-Paray où les limites un peu plantées assurent une transition avec les prés



Le village d'Oudry sur sa motte qui émerge au-dessus du bocage

5 - Le cœur du Charolais et le bocage de Vieille Vigne

Champlecy, Grandvaux, Hautefond, Nochize, Palinges, Paray-le-Monial, Poisson, St Aubin en Charollais, St Bonnet de Vieille Vigne, Volesvres

Un long ruban où coule la Bourbince, bordé à L'Ouest par la vallée de l'Arroux et à l'est par les collines de l'Arconce

On se trouve au cœur des douces collines du Charollais. Le bocage bas caractéristique avec ses grands arbres isolés dans les haies est ici accompagné par de grandes zones boisées qui font des lignes sombres dans les arrière plans.

Les villages sont en grande partie implantés dans les vallées. Mais les reliefs des collines ont aussi permis des implantations sur butte comme à Volesvres où l'on perçoit bien la silhouette perchée et sur promontoire comme à Poisson. Ce dernier, construit au bord de la RD34 commence à se déstructurer du côté nord, en direction de Paray-le-Monial.

Les bandes boisées assez épaisses signalent les cours d'eau comme la Bourbince, mais aussi le canal du centre.

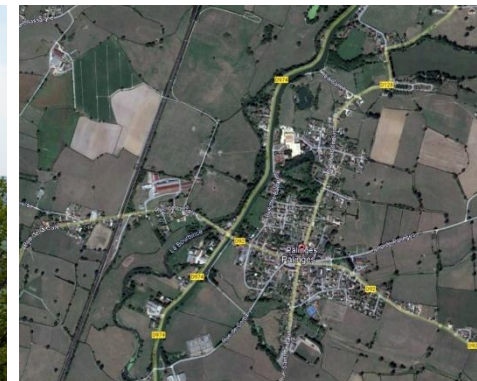
Une grande moitié sud de l'entité est dans le périmètre tampon Unesco et le maintien de la qualité paysagère est un enjeu important.

Enjeux paysagers :

- Préserver le bocage, en particulier les alentours de St Bonnet-de-Vieille-Vigne particulièrement remarquables.
- Préserver les grandes masses boisées et les coupures vertes entre les agglomérations.
- Maîtriser le mitage des collines et les constructions en extension le long des routes.
- Traiter qualitativement les franges entre espaces bâtis et non bâtis (haies).



Un bocage bien préservé à Vieille Vigne, ponctué de bâti patrimonial, avec des vues lointaines sur les Monts boisés



Mais une tendance à l'étalement dans les zones proches de la RCEA - Palinges



La RCEA traverse de grandes zones boisées entre Charolles et Paray-le-Monial



Le canal du centre accompagné de bandes boisées – RD974

6 - Le Val d'Arconce

Changy, Lugny-lès-Charolles, Nochize, Poisson

Une vallée relativement encaissée entre des plateaux de faible altitude. Un bocage bien présent

Cette entité relativement petite correspond à la vallée de l'Arconce qui creuse le relief des collines du Charolais, et constitue une petite enclave globalement bien préservée.

Le bocage est bien préservé. Davantage d'arbres isolés sont présents dans les champs. On peut traverser de longues portions de campagne bocagère très préservées.

Les villages ont des silhouettes encore bien identifiables, même si l'on constate des tendances à l'étalement bien visible pour Poisson situé sur une hauteur et en étoile pour Nochize installée dans le fond de la vallée.

Cette entité fait partie du périmètre du bien Unesco et il est essentiel de préserver la qualité paysagère.

Enjeux paysagers :

- Préserver les caractéristiques du paysage bocager, les silhouettes des villages et les cônes de vues.
- Traiter qualitativement les franges entre espaces bâtis et non bâtis en préservant et replantant des haies.



Des villages aux silhouettes encore bien conservées – Poisson sur son promontoire



Le val d'Arconce marqué par les haies basses ponctuées de grands arbres.

7 - Les collines du Brionnais

Changy, Marcilly la Gueurce, Ozolles, Prizy, St Julien de Civry, Vaudebarrier

Les caractères du Brionnais : trame bocagère fine avec de nombreux arbres isolés, un patrimoine architectural important, quelques murets de pierres sèches

Le paysage bocager est bien affirmé, avec une maille un peu plus lâche où les haies dessinent les niveaux. Les villages sont implantés sur les hauteurs comme Prizy et Marcilly-la-Gueurce, ou dans les vallées évasées. Les fermes sont éparpillées ou regroupées en hameaux patrimoniaux.

Les nombreuses routes de crêtes (D10, D20) ou en balcon, les points hauts offrent des panoramas sur le grand paysage. Au creux des vallées les vues sont plus intimistes.

L'eau est particulièrement présente sous différentes formes : ruisseaux, mares, prairies humides, ripisylves ...

On se trouve là aussi au cœur du périmètre du bien Unesco, qui frappe par la qualité paysagère qu'il faut bien évidemment préserver.



Des villages patrimoniaux nichés dans le bocage comme St Julien de Civry



Une présence plus importante des bois en fond de vue - Changy

Enjeux paysagers :

- Préserver les caractéristiques du paysage bocager, les silhouettes des villages et les cônes de vues en limitant le mitage et maîtrisant les développements des villages.
- Traiter qualitativement les franges entre espaces bâtis et non bâtis en préservant et replantant des haies.
- Valoriser les points de vue, routes de crête et en balcon.



Le ruisseau de Ca à st Julien-de-Civry



Le village de Marcilly-la-Gueurce qui domine la vallée

8 - La plaine et les Monts d'Arconce

Ballore, Charolles, Fontenay, Le Rousset-Marizy, Martigny le Comte, Mornay, Vaudebarrier, Vendenesse-lès-Charolles

Les contreforts des Monts du Brionnais. Les reliefs encore doux mais davantage boisés, dont des résineux.

Les vallées s'élèvent doucement, bordées à l'est par les Monts boisés. On lit bien les profils des vallées asymétriques, avec un flanc plus pentu que l'autre.

Les points d'appels sont nombreux : villages installés sur les hauts (Fontenay, Martigny-le-Comte), lignes de crêtes des collines, Monts boisés en arrière-plan.

Le bocage est diversifié : haies basses taillées avec arbres isolés, haies hautes, haies accrochées aux bois ...

Les villages sont globalement bien préservés, avec des silhouettes identitaires au milieu du bocage, aussi bien pour les villages de hauteur que pour les villages de vallées et bas de versant.

La ville de Charolles s'est installée à la confluence de l'Arconce et de la Semence, entre vallée et versant.

Une grande partie de l'entité est dans le périmètre tampon Unesco et le maintien de la qualité paysagère est important.

Enjeux paysagers :

- Préserver les caractéristiques du paysage bocager, les silhouettes des villages et les cônes de vues en limitant le mitage et continuer à maîtriser les développements des villages.
- Traiter qualitativement les franges entre espaces bâtis et non bâtis en préservant et replantant des haies.
- Valoriser les points de vue, routes de crête et en balcon, routes dans l'axe des vallées.



Un mélange de bocage de haies hautes et de haies basses – Martigny le Comte



Le village patrimonial de Martigny le Comte
point d'attraction



Le village patrimonial de Mornay bordé par les bois

9 - Les Monts boisés

Beaubery, Mornay, Ozolles, St Bonnet de Joux, Suin

Une succession de monts boisés, disposés selon un axe Nord-Sud qui limite le territoire à l'Est. Les villages sont souvent installés sur les buttes, dominant le paysage.

Le Haut Brionnais affirme ses reliefs. Les boisements qui ont pris de l'importance sur les crêtes et les hauts de versants forment des masses sombres qui alternent avec les creux plus clairs des prairies. L'ambiance est presque montagnaise.

Le bocage est encore bien présent, avec de nombreux arbres dans les haies et souvent accrochés aux bois.

Au sud l'ambiance humide est bien présente (ruisseaux, mares, prairies grasses), tandis qu'au nord l'eau se remarque moins.

Les points d'appels visuels sont nombreux : la succession des monts, les buttes, les crêtes, les villages perchés ...

Les villages installés en position dominante (Suin, Beaubery) sont plutôt bien préservés. St Bonnet-de-Joux, installé dans une vallée plus large et au carrefour de routes passantes s'est beaucoup développé. La silhouette s'est élargie et les maisons se sont éparpillées dans les coteaux proches.

Une grande partie de l'entité est dans le périmètre tampon Unesco et le maintien de la qualité paysagère est important.

Enjeux paysagers :

- Préserver et diversifier les boisements des crêtes et versants.
- Préserver les caractéristiques du paysage bocager, les silhouettes des villages et les cônes de vues en limitant le mitage et continuer à maîtriser les développements des villages.
- Traiter qualitativement les franges entre espaces bâtis et non bâtis en préservant et replantant des haies.
- Valoriser les points de vue, routes de crête et en balcon, routes dans l'axe des vallées.



Vue vers l'Ouest depuis la butte de Suin



Position dominante des villages - Beaubery



Tendance à l'étalement urbain à St Bonnet de Joux



Village d'Ozolles adossé aux versants boisés

10 - Les vallées du Clunisois

Le Rousset-Marizy

Une transition entre le Charolais et les vallées de la Guye et de la Grosne

Cette petite entité concerne essentiellement la commune du Rousset-Marizy, à l'extrême Nord-Est du territoire. Elle marque la fin du Charolais et le début du Clunisois.

Le village de Marizy s'inscrit dans la continuité de la vallée de l'Arconce, avec toutes ses caractéristiques (bocage de haies basses ponctuées d'arbres, fermes dispersées) et montre une silhouette bien groupée au milieu de la vallée. Le point de vue du Brouillat, permet particulièrement bien d'apprécier la silhouette.

Le village du Rousset se situe de l'autre côté d'un ensemble de petites collines boisées. On le découvre au détour de la route en balcon, implanté sur le flanc de la colline et complètement tournée vers les monts et vignobles du Clunisois, d'un autre registre paysager.

Le grand étang du Rousset, très reconnaissable assure aussi une bonne transition paysagère avec les rivières qui irriguaient les autres entités.

Enjeux paysagers :

- Préserver les belles caractéristiques bocagères du côté Marizy, dans la continuité de la longue vallée de l'Arconce.
- Affirmer les particularités du côté Le Rousset, et en particulier les vues vers l'Est
- Préserver les silhouettes bâties depuis les points de vue.



Les maisons de Marizy dans la vallée de l'Arconce et adossées aux bois de Montchappa depuis Le Brouillat



Le bocage bien soigné de la vallée de l'Arconce



Le grand étang du Rousset, paysage repère



Le village du Rousset tourné vers les vallées de l'est

Les points particuliers : l'insertion paysagère des dispositifs de production des Energies Renouvelables (EnR)

Les paysages de l'énergie du 19ème siècle (Moulins, usines hydroélectriques) a progressivement disparu. Les énergies dont nous nous servons (hydrocarbures et dérivés, électricité) sont produites à l'étranger ou sur des sites très localisés (centrales nucléaires) et elles sont devenues « invisibles » pour nous. A part les lignes à Haute Tension qui sont aériennes et visibles, une grande partie du transport des énergies se fait sous terre ou loin des territoires comme Le Grand Charolais. Le 21ème siècle ne pourra pas se passer des énergies renouvelables qui deviennent un enjeu majeur.

« Le défi est de transformer un paysage des énergies centralisées et invisibles en un paysage des énergies réparties et omniprésentes »

La démarche paysagère permet une :

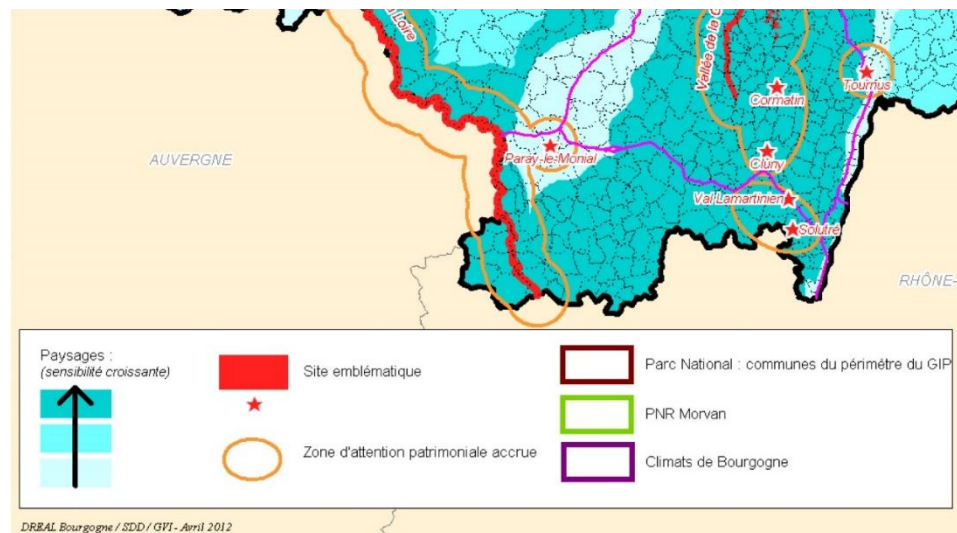
- Prise en compte de la réalité sensible du territoire en jeu (données physiques, fonctions écosystémiques, perceptions, usages, représentations) qui permet d'avoir une expression partagée des valeurs paysagères
- Approche transversale : ambition qualitative pour le paysage bien commun (aspects économique, social et environnemental)
- Prise en compte du vivant dans sa globalité
- Démarche participative indispensable
- Créativité

Les productions EnR principales possibles : l'éolien

Communes repérées dans le SRE Bourgogne Mai 2012 avec des zones favorables sur toutes les communes à l'exception de St Julien de Civry et Prizy.

Objectifs qualitatifs à prendre en compte :

- Le paysage « vécu » par les habitants
- Le paysage « découvert » par les visiteurs
- L'intérêt et la notoriété des lieux
- Le patrimoine historique proche potentiellement impacté
- Les rapports d'échelle
- La hiérarchisation des valeurs et des spécificités locales qui en font l'identité
- Le cumul des impacts avec d'autres projets modifiant le paysage
- L'impact sur la biodiversité



Source : SRE Bourgogne – Mai 2012 – Extrait de la carte des Sensibilités paysagères

Les productions EnR principales possibles : le photovoltaïque

Le photovoltaïque nécessite des règles de bonne insertion paysagère qui pourront être énoncées dans le règlement du PLUi. Il peut être installé sous forme de grand parc (ou « ferme ») sur des parcelles agricoles. Pour un usage domestique les panneaux peuvent être installés en toiture ou sur le terrain. Le mode d'installation, la disposition des panneaux sans décrochement, les couleurs assorties aux tuiles sont autant de garantie de bonne insertion paysagère.



Photovoltaïque en toiture – Paray-le-Monial



Photovoltaïque au sol sur une ancienne friche industrielle – Vitry en Charollais

La CDPENAF 71 (commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers a mis en place un document édictant les conditions d'acceptation des dispositifs de production des ENR (énergies renouvelables) , dont les grands principes sont rappelés ci-dessous :

La pose de panneaux photovoltaïque est possible en zone A dans les conditions suivantes :

- En toiture des bâtiments existants ou de nouvelles constructions
- En ombrières sur des parkings ou espaces artificialisés
- Au sol sur des sites anthropisés dégradés (sites pollués, anciens sites industriels en friche, anciens sites artificialisés, anciennes carrières, anciennes mines, anciens stockages de déchets...)

Dans les autres cas et en dernier recours : l'implantation des installations pourra être exceptionnellement envisagée sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers avec une analyse contextuelle sur les conditions suivantes :

- L'installation permettra le maintien d'une activité agricole significative sur la surface du projet
- La faisabilité du projet est justifiée au regard des critères environnementaux selon la logique ERC
- L'absence de solution alternative sur un site proche doit être démontrée
- Le projet doit être réalisé sur des terres à faible potentiel agronomique
- Lorsque le projet concerne des surfaces forestières, il ne pourra concerner que des surfaces forestières dégradées et les recettes des PV devront être affectées à la régénération forestière
- L'intérêt économique doit être démontré
- Le dimensionnement du site doit être justifié
- Les techniques d'implantation sur le site devront être moins impactantes possibles
- L'insertion paysagère doit être justifiée
- Des garanties doivent être amenées sur la remise en état initial du site après exploitation

Les points particuliers : le traitement des limites

Le traitement des limites entre l'espace bâti et l'espace laissé naturel ou agricole est essentiel pour la qualité du paysage. Il ne s'agit pas d'interdire toute construction neuve, mais de l'insérer dans son milieu, de façon à garder une harmonie. Le vocabulaire du bocage (haies taillées, haies hautes, arbres isolés) est particulièrement transposable pour reconstituer des limites de qualité entre la construction et la rue ou pour les limites des villages. L'utilisation d'une végétation locale permet également d'assurer une bonne durée dans le temps et un entretien facile.



La limite avec la rue est construite (mur, clôture) mais n'est pas qualitative (murs non enduits, végétation étrangère, bas-côté imperméabilisé)



Les haies du lotissement (thuyas taillés) ont un aspect étranger à la région



Limites avec la rue utilisant le vocabulaire bocager (haies taillées et libres de différentes tailles) à St Bonnet-de-Vieille-Vigne



Limite agricole et naturelle à St Bonnet-de-Joux qui permet d'apprécier le front urbain



Les haies bocagères se continuent dans le village et assurent une transition ville/campagne

Synthèse

POINTS FORTS

- Un paysage bocager très qualitatif et globalement bien préservé sur une grande partie du territoire
- Une variété de points d'attraction visuelle et de points de vue sur le grand paysage
- Un paysage facile à parcourir par des axes variés : RCEA voie rapide, départementales, « petites routes » en balcon et canaux
- De nombreux villages aux implantations variées et aux silhouettes bien conservées
- L'eau présente sous de nombreuses formes dont la Loire sauvage et les canaux navigables

POINTS DE VIGILANCE

- Une tendance à l'étalement de l'habitat qui déstructure les silhouettes villageoises
- Une tendance au mitage des constructions dans les plaines faciles à construire et dans les coteaux à forts impacts visuels
- Un manque de qualité dans le traitement des limites zone construite/ zone naturelle ou agricole

ENJEUX

- La préservation du bocage sous ses différentes formes : haies basses taillées, mais aussi haies hautes associées aux bois, arbres isolés dans les haies et dans les prés
- La préservation des silhouettes villageoises grâce à des extensions mesurées et bien placées
- La qualité paysagère des limites des constructions neuves avec la rue ou avec la campagne par des traitements végétalisés
- La mise en valeur de l'eau : accès et vues.

La qualité des entrées de villes en particulier lorsqu'elles sont occupées par des activités économiques

LE PAYSAGE URBAIN

Le Grand Charolais : un territoire rural

Le Grand Charolais est un territoire à dominante rurale. Les cartographies anciennes laissent ainsi apparaître un habitat peu dense et une organisation territoriale largement éclatée héritée des systèmes agraires des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Seules Paray-le-Monial, Charolles et Digoin apparaissent comme de petites polarités structurées. Le reste du territoire est ponctué de petits sites villageois qui se sont développés de façon plus ou moins restreintes selon les communes.



Carte de Cassini et carte de l'État-Major (1820-1866)



Canton Paray-le-Monial – Carte du XIX^{ème} siècle



Canton de Charolles – Carte du XIX^{ème} siècle



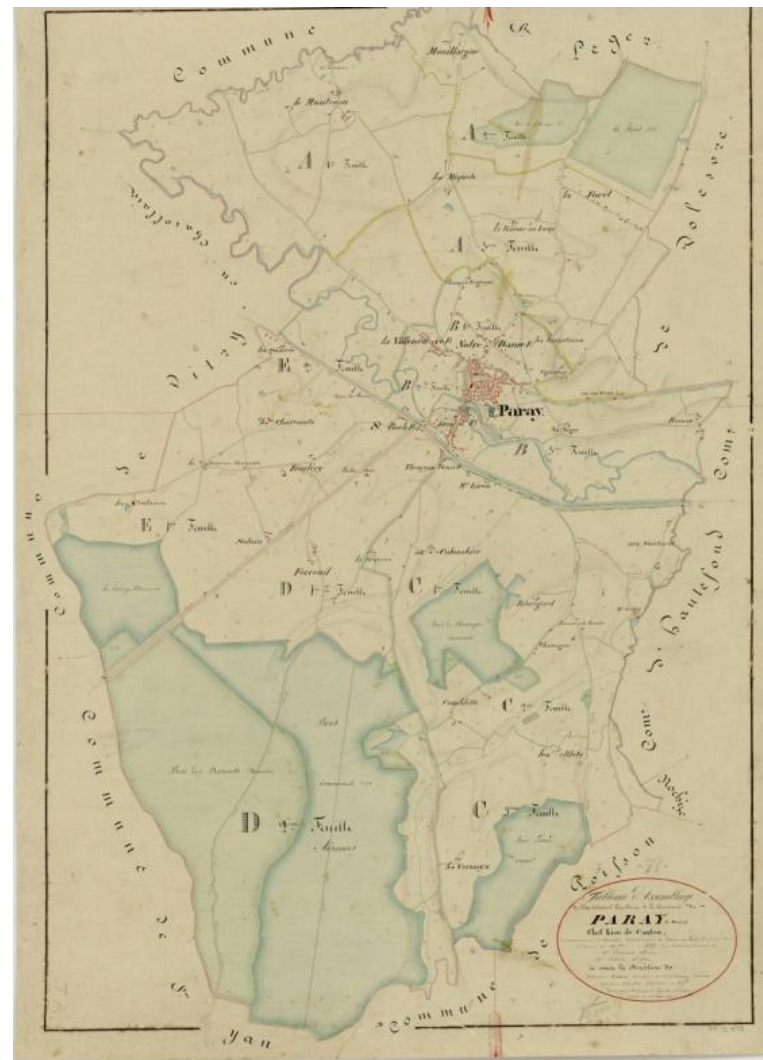
Canton de Digoïn – Carte du XIX^{ème} siècle

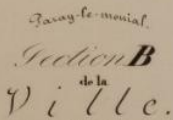
Source : Archives départementales

FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION DE PARAY-LE-MONIAL

Paray-le-Monial, ville la plus importante du territoire, doit les prémices de son développement à sa célèbre abbaye. La ville semble en effet trouver ses origines dans la construction au sommet d'une colline (l'actuel quartier de Survaux), d'un prieuré et d'une église consacrée en 977. Cette construction avait été envisagée vers 971 pour le comte Lambert en "reconnaissance des bienfaits de Dieu à son égard". Son fils, Hugues I^{er} de Chalon fit don de cette Fondation à l'abbaye de Cluny en 999. Par la suite, Saint Olidon, abbé de Cluny jusqu'en 1049, établit les moines sur les bords de la Bourbince où une nouvelle église est érigée. La jugeant insuffisante, son successeur, Hugues de Samur, abbé de Cluny de 1049 à 1109, la fit transformer par les bâtisseurs de Cluny III en une basilique qui est celle que l'on connaît aujourd'hui (Source : Wikipédia).

C'est par cet édifice religieux que se développe progressivement le centre de Paray-le-Monial de façon groupée autour de l'actuelle Place de l'Hôtel de Ville en rive Nord de la Bourbince, alors que les premiers faubourgs se développent de façon linéaire, de part et d'autre de la Rue de la République, en rive Sud du cour d'eau jusqu'au Canal du Centre. Au-delà de la centralité, quelques fermes isolées ponctuent le territoire communal. (Source : PLU Paray-le-Monial)





Plan 1832 Paray- le-Monial //Source : Archives départementales

L'industrialisation du XIX^{ème} - XX^{ème} siècle, a été catalyseur de développement pour la commune. Les premières fabriques, conjuguées à l'arrivée du chemin de fer en 1867 et la présence du canal du centre, sont les premiers éléments d'une dynamique de croissance qui ne va s'atténuer que dans les années 1970 et la crise économique. C'est ainsi qu'une grande zone industrielle entre la voie de chemin de fer et le canal du centre est établie entraînant l'urbanisation du Sud de la commune et le développement des premières cités ouvrières autour de la rue Hubert Giraud.

Suite à la seconde guerre mondiale et à la démocratisation grandissante de l'automobile, l'économie de Paray-le-Monial connaît un profond bouleversement dans les années 1960-1980. Les modes et les possibilités de transports évoluent: le transport routier, plus rapide et plus flexible, remplace progressivement le chemin de fer. L'armature routière devient alors le facteur de développement économique et résidentiel principal du territoire.

Le centre-ouest de la commune autour des rues Paul Cassin et Jeanne d'Arc est privilégié dans les années 1960-1970 pour la construction des grands ensembles alors que l'habitat pavillonnaire se développe à partir des années 1970-1980 étendant l'agglomération en tâche d'huile depuis son centre jusqu'aux périphéries. Le Nord de la commune devient alors de plus en plus attractif, loin des anciennes industries du Sud, proche du centre-ville, de la Route Centre Europe Atlantique qui se construit et de la future zone économique des Charmes et Champ Bossu.

(Source : PLU Paray-le-Monial)



Photo aérienne de Paray-le-Monial 1946

Les ensembles collectifs des Rues Paul Cazin et Jeanne d'Arc se construisent. Sur la photo de 1965 (à gauche) les premiers constructions pavillonnaires apparaissent autour des rues Claude Bailly, Louis Gobert, Joseph Cuvelier, Antoine Renard. Sur la photo de 1974 (à droite), le développement résidentiel se poursuit en direction du Nord/Ouest : les premières constructions autour de la Rue Ernest Carrier apparaissent, tout comme les collectifs autour des rues Michel Anguier et Maurice Ravel. L'Avenue de Chalon quant à elle se dessine.



Photos aériennes Paray-le-Monial 1965 et 1974

Progressivement le tissu résidentiel se densifie. Entre 1985 (à gauche) et 1996 (à droite), le complexe sportif des Sables apparaît tout comme les premières activités de la zone des Charmes. En 1996, l'échangeur Nord de Paray-le-Monial se distingue et les premières constructions d'habitat collectif autour de la place de l'Europe apparaissent. Plus au Sud, les opérations autour de la Rue Hector Berlioz débutent.



Photos aériennes Paray-le-Monial 1985 et 1996

Depuis 2002, le tissu de Paray-le-Monial se densifie. Le Boulevard Henri Régnier apparait nettement tout comme les zones d'activités des Charmes et Champ Bossu qui se constituent. Le développement résidentiel se poursuit au Nord et notamment dans la zone dit "Les Miquets".



Photos aériennes Paray-le-Monial 2002 et aujourd'hui

FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION DE DIGOIN

A Digoin, la découverte de vestiges gallo-romains et mérovingiens témoignent d'une implantation relativement ancienne. La ville s'est installée puis développée dans l'espace défini entre les trois rivières : la Loire, l'Arroux et la Bourbince.

Digoin apparaît au XVII^{ème} siècle comme un petit port fluvial. Pendant plusieurs siècles, l'activité de la ville se développe autour de la Place de la Grève sur laquelle est aménagé un port sur la Loire. Ce dernier permet d'exporter vers le val de Loire et Paris les vins du Mâconnais et du Chalonnais, ainsi que des bois du Morvan et de la pierre de taille. A la fin du XVIII^{ème} siècle, les Etats de Bourgogne procèdent au percement du Canal du Centre, sur l'actuel Avenue des Platanes, qui relie la Saône à la Loire. Navigable à partir de 1793, la batellerie ligérienne s'intensifie.

Le bâti, implanté à l'alignement des voies, se concentre autour de l'actuelle Place de l'Eglise, tout proche du fleuve, alors que le reste du territoire est occupé par quelques fermes (Source : Wikipédia) (Source : PLU Digoin)





Plan 1840 Digoin // Archives départementales

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, Digoin devient progressivement une ville industrielle impulsée par l'arrivée de la ligne ferroviaires en 1867 et le début des activités de faïencerie. Ainsi, entre 1874 et 1876, alors que la faïencerie de Sarreguemines installe son unité de fabrication, le centre de la ville se déplace vers le Nord-Ouest en direction du quartier de la Brierette avec la construction des premières cités ouvrières nées du développement de la mono industrie céramique. Autour de l'activité industrielle se construit alors un véritable quartier délimité au Nord par les rues de la Faïencerie et Victor Hugo, à l'Est par la Rue des Blattiers et le Canal du centre à l'Est. La cité ouvrière du Tonkin, entre la gare actuelle et la rue Francis-de-Pressens sera détruite dans les années 1970.

(Source : PLU Digoin)



Après s'être étirée au Nord, la ville s'étire à l'Est. Entre 1960 et 1970, le développement pavillonnaire s'observe autour des rues de la Plaine et Ampère. Plus au Sud les premières constructions route de Roanne apparaissent.



Photos aériennes Digoin 1960 et 1970

En 1965, la commune de Vigny-lès-Paray est rattachée à Digoin tout comme le hameau de Neuzy organisé autour de la Route des Sables.

L'urbanisation au Sud du port de plaisance se poursuit : les constructions de part et d'autre de la rue des Acacias apparaissent. La zone d'activités dans le quartier des Eaux Mortes s'aménage.

Photo aérienne Digoin 1980



Le développement pavillonnaire se poursuit autour de la route de Mâcon et de la D979. Le hameau de Neuzy connaît un fort développement urbain sous forme de maisons individuelles. Le Verdier, hameau historique situé au Nord de la commune à cheval sur Digoin et La Motte-Saint-Jean connaît une accélération de son développement grâce à la création d'une passerelle circulaire sur l'Arroux.

Depuis les années 2000 et grâce à la mise en place de trois ZAC autour du chemin des Blattiers, la ville de Digoin connaît le développement de zones d'activités et commerciales à proximité de la RCEA. L'installation de Lyreco en 2001 sur la zone de Ligerval en fait notamment partie.



Photos aériennes 1996 et aujourd'hui

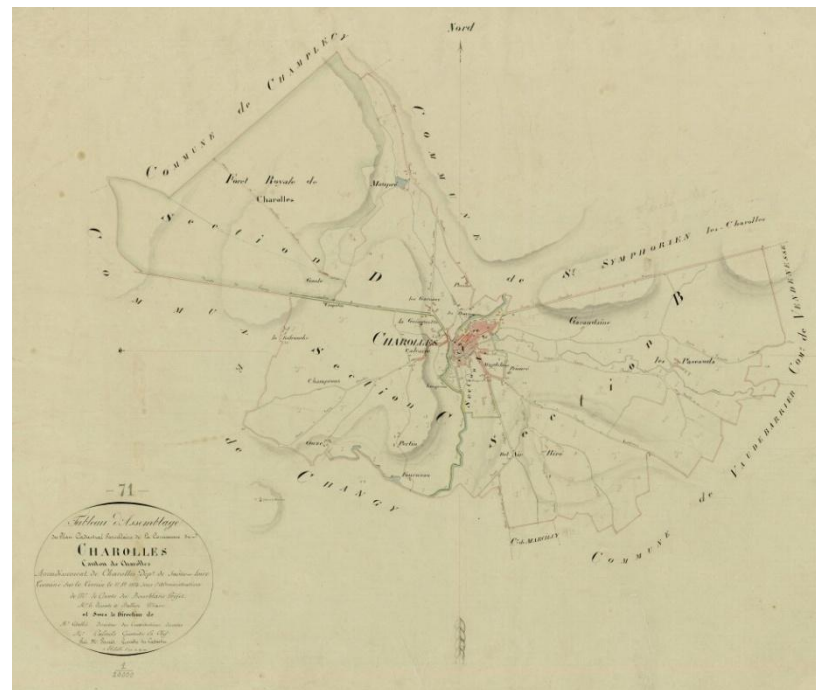
FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION DE CHAROLLES

Charolles, qui a donné son nom au pays, s'est développée à la confluence des rivières Arconse et Semence. La ville était le siège d'un vicomté dépendant d'Autun à l'époque carolingienne. Entre le X^{ème} siècle et le XIV^{ème} siècle, elle prend progressivement de l'importance en étant rattachée au comté de Chalon, puis en devenant un domaine ducal et enfin en étant érigée en comté. Elle a été la capitale et le siège des états particuliers du comté de Charolais. Entre le XV^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, le comté passe sous la tutelle de la famille des Habsbourg et du Saint-Empire Romain Germanique puis de celle des Bourbon-Condé avant d'être rattaché au royaume de France en 1771. A la veille de la Révolution, Charolles est la 14^{ème} ville de la grande roue des États de Bourgogne, siège du bailliage royal de Charolles, de la maréchaussée et prévôté, du grenier à sel et de la subdélégation de Charolles. Elle comprenait en outre une église collégiale, le prieuré de la Madeleine, un couvent de Picpus, de Clarisses et de Visitandines, un collège et un hôpital général. En 1790, Charolles est retenu pour être le chef-lieu de l'un des sept districts du tout nouveau département de Saône-et-Loire. Au XIX^{ème} siècle, la ville connaît une grande prospérité (forges, faïencerie, commerce de vins, de bois et de bestiaux). En 1896, Charolles fusionne avec la commune de Saint-Symphorien-lès-Charolles.

Depuis le XVIII^{ème} siècle la commune est un siège administratif local important. La ville s'est développée dans une boucle formée par l'Arconse et la Semence. L'urbanisation s'est d'abord étiré au Sud-Est le long de la route de Charolles vers le quartier de la Madeleine en franchissant l'Arconse. Le développement s'est ensuite étendu de façon concentrique autour du centre historique en franchissant les rivières.

Au XVIII^{ème} siècle le bâti, implanté à l'alignement des voies, est globalement circonscrit entre les 2 rivières. Le reste du territoire est occupé par quelques fermes.

(Source : Wikipédia, PLU Charolles)

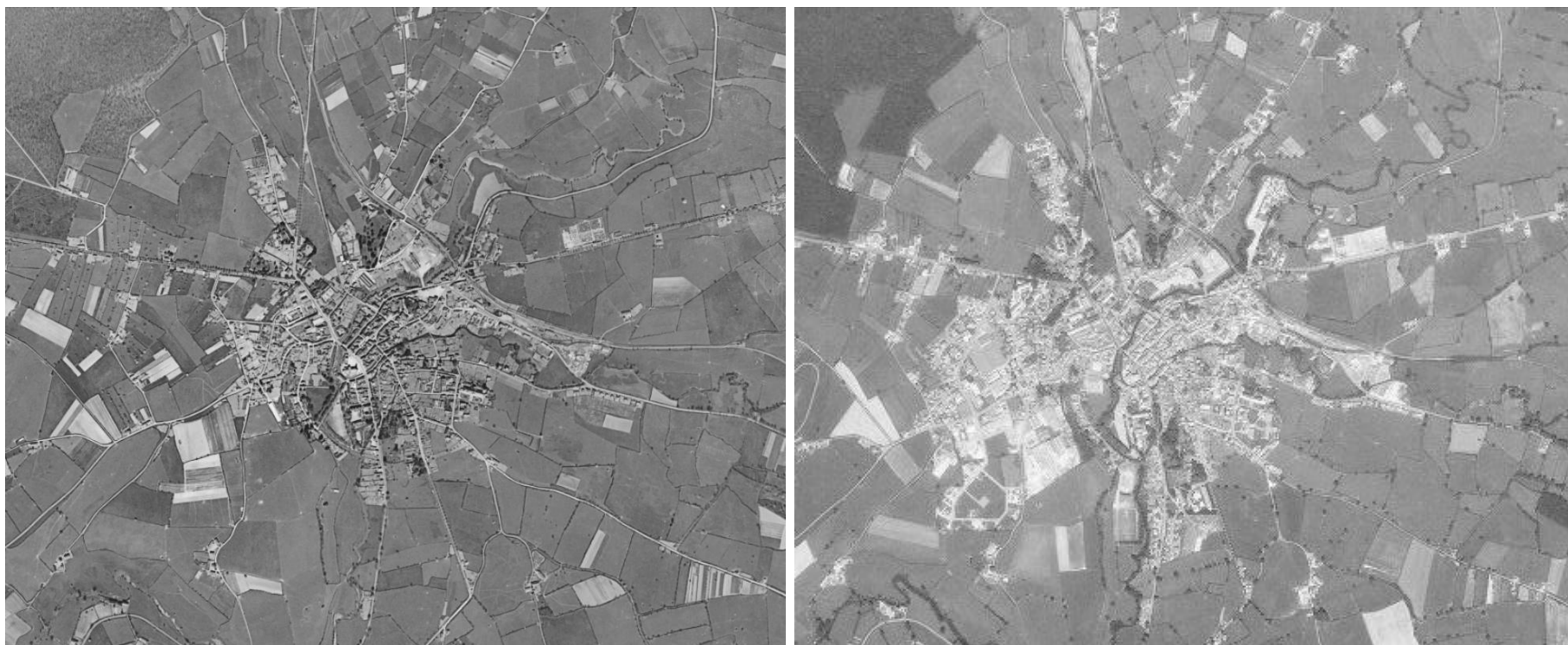




Plan 1832 Charolles // Archives départementales

Entre le milieu du XIX^{ème} siècle et les années 1950, la physionomie de Charolles a peu évoluée. L'urbanisation s'est développée à l'Est le long de la voie ferrée et au Nord-Ouest dans le quartier des Garnauds. Le développement urbain s'est accéléré à partir des années 1960. La commune s'est étendue à l'Ouest avec l'arrivée d'entreprises et la définition d'une zone d'accueil pour les activités dans le quartier du Longeron. Cette extension s'est également accompagnée de développements résidentiels sous la forme de lotissements à l'Ouest mais également au Sud le long de la RD985 et au Nord au-delà de la voie ferrée. On notera également l'augmentation de l'emprise de l'hôpital et l'implantation du SDIS au Sud.

(Source : PLU Digoin)



Photos aériennes : années 1950 et 1981

Durant les années 1980 et 1990, le développement pavillonnaire se poursuit, surtout au Nord et à l'Ouest mais de façon limitée. Les emprises dédiées aux équipements scolaires augmentent (collège et lycée) mais elles sont comprises dans l'enveloppe urbaine et n'occasionnent pas d'extensions. L'arrivée de la RCEA a engendré un développement de la zone d'activités, partagée avec Vendenesse-lès-Charolles, à l'Est au niveau de l'échangeur.

Durant les années 2000 et 2010, le développement s'est poursuivi à la périphérie, avec l'arrivée de nouveaux équipements (Gendarmerie, centre Saint-Exupéry) et quelques opérations résidentielles. Le centre a accueilli une grosse opération le long de la rue des Provins avec la création de logements collectifs, de locaux commerciaux et de services et d'espaces publics connectés avec le centre ancien.



Photos aériennes : années 2000 et aujourd'hui

FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION DE PALINGES

Le territoire de la commune actuelle est le fruit du rattachement de la commune de Fautrières, située à l'Ouest de la Bourbince, à celle de Palinges en 1823. En 1828, le bourg de Palinges était assez réduit et il existait plusieurs autres secteurs urbanisés d'importance sur la commune : Le Montet, La Varenne, Morigny, Fautrières. L'ensemble des constructions liées au domaine du château de Digoine représentait également un groupement bâti important. Le bourg de Palinges était organisé autour de l'église qui occupe la place centrale. Les constructions se sont implantées en bordure de la place. Cette organisation est toujours visible de nos jours.

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, le développement urbain a été limité et s'est réalisé de façon concentrique depuis cet espace central, en suivant les voies, surtout à l'Ouest et au Sud, les cours d'eau créant des limites naturelles. L'urbanisation s'est malgré tout développée au-delà de la Bourbince le long de la RD92. Durant cette période, on notera l'implantation de la cimenterie au Nord du bourg à proximité de la Bourbince et la création des étangs liés à son exploitation.

Depuis les années 1950, l'urbanisation s'est nettement développée à l'Est et au Nord, rattrapant notamment les hameaux des Thinots et du Val Fleuri. Ces développements sont majoritairement résidentiels et ont abouti à un étalement de l'enveloppe urbaine. Le bourg reste toutefois centré sur la place de l'église.



Plan 1828 Palinges // Archives départementales ; Photos aériennes : années 1950 et aujourd'hui

FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION DE SAINT-BONNET-DE-JOUX

Historiquement le bourg de Saint-Bonnet-de-Joux a toujours été l'entité urbaine la plus importante. Il existait peu de hameaux et l'urbanisation était très diffuse. Au début du XIX^{ème} siècle, le bourg de Saint-Bonnet s'étire déjà le long de la voie qui allait devenir la RD983. L'urbanisation s'est établie de part et d'autre de la voie au Nord-Est jusqu'à l'actuelle place du Champ de Foire. La partie la plus dense du bourg s'est établie au Sud de cette place, avec l'église à son extrémité Sud.

Durant le XIX^{ème} siècle et la première moitié du XX^{ème}, le développement urbain s'est réalisé en étoile le long des voies depuis le Champ de Foire, vers le Nord et vers l'Ouest. Le secteur de l'église a pris de l'épaisseur, de même que l'urbanisation de part et d'autre de la RD983 en direction de la Croix Guillaume.

Depuis les années 1950, l'urbanisation a continué son expansion le long des voies, surtout à l'Ouest le long de la RD983 où des emprises importantes liées aux activités économiques et aux équipements sont apparues. Le reste du développement a été majoritairement pavillonnaire et s'est étiré perpendiculairement aux voies pour aboutir à une enveloppe urbaine étendue et peu dense, au sein de laquelle il reste des tènements non bâtis importants.



Plan 1818 Saint-Bonnet-de-Joux // Archives départementales ; Photos aériennes : années 1950 et aujourd'hui

Morphologie urbaine : analyse des tissus

Les périodes successives de l'urbanisation laissent aujourd'hui un héritage de formes urbaines diversifiées qui composent le paysage urbain de la Communauté de Communes.

L'analyse de la morphologie urbaine a pour objectif d'établir un état des lieux, une photographie des différents tissus que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire. Si chaque quartier dispose de sa propre identité et génère une certaine diversité à l'échelle de la ville mais aussi du territoire, en créant différentes ambiances, la proximité de formes urbaines parfois très diverses peut venir questionner la cohérence et la lisibilité du paysage urbain.

Au-delà d'un simple état des lieux, cette analyse de la morphologie urbaine doit également permettre de faire ressortir les éventuels enjeux de mutation ou de préservation propres à chaque tissu.

Neuf tissus bâtis ont ainsi marqué les différentes périodes d'urbanisation du territoire du Grand Charolais et sont analysés :

- Le tissu de centre ancien des villes principales
- Le tissu de faubourg
- Le tissu de centre ancien des bourgs ruraux
- Le tissu des cités ouvrières
- Les tissus d'habitat collectif des années 1960-1970
- Les tissus d'habitat collectif contemporain
- Le tissu d'habitat individuel « en procédure »
- Le tissu d'habitat individuel « spontané »
- Le tissu d'habitat rural dispersé

En sus des tissus bâtis mixtes ou à vocation principale d'habitat on retrouve également des tissus à vocation économique :

- Le tissu des zones industrielles « anciennes »
- Le tissu des zones commerciales et d'activités

Tissu urbain

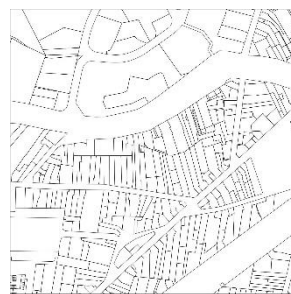
L'ensemble que constitue le bâtiment dans le rapport qu'il établit avec son socle. Entrent notamment en ligne de compte dans l'identification des différents tissus, la volumétrie du bâtiment, le découpage parcellaire, le tracé des voiries, le rapport entre les pleins et les vides, les fonctions urbaines,



Photo aérienne



Bâti



Parcellaire



Voirie

Le tissu de centre ancien des villes principales

Le tissu de centre ancien de Paray-le-Monial, Digoin et Charolles, villes principales du territoire, s'identifie aisément : le bâti, constitué de maisons de villes et de petits collectifs aux volumes homogènes, est dense et occupe l'ensemble de la parcelle sur laquelle il s'implante. Organisé sous la forme d'îlots, il s'implante en continuité, c'est-à-dire d'une limite séparative à l'autre, et à l'alignement des voies en délimitant parfaitement l'espace public de l'espace privé. Les parcelles étroites, s'imbriquent les unes aux autres, créant des rues généralement sinueuses. Si cette organisation spatiale structure l'espace public, elle laisse cependant peu de place à la végétation créant ainsi des espaces centraux parfois très minéraux.



Paray-le-Monial



Charolles



Digoin

Au-delà de leurs caractéristiques morphologiques particulières, ces noyaux historiques se définissent par leur fonction de centralité et la diversité de leurs usages : les rez-de-chaussée sont animés par des commerces et des services, alors que les étages sont dévolus aux fonctions résidentielles. Cette organisation de la cellule pose aujourd'hui question notamment en matière d'accessibilité (les commerces étant historiquement associés aux logements) et de fonctionnalité (les cellules en rez-de-chaussée ne sont pas toujours adaptées aux normes en vigueur). L'aménagement des rez-de-chaussée apparaît alors dans les centres anciens comme un enjeu urbain majeur.

Le tissu de centre ancien des villes principales est de qualité, une qualité qui a été renforcée ces dernières années par des travaux d'embellissements des espaces publics. Il revêt un caractère patrimonial fort puisqu'il constitue un ensemble homogène sur le plan morphologique et remarquable en termes de composition urbaine. Ce tissu bâti doit ainsi être protégé sans être figé : des évolutions sont en effet possibles par réhabilitation du bâti vacant et éventuellement par démolition du bâti (très) dégradé.



Paray-le-Monial



Digoin



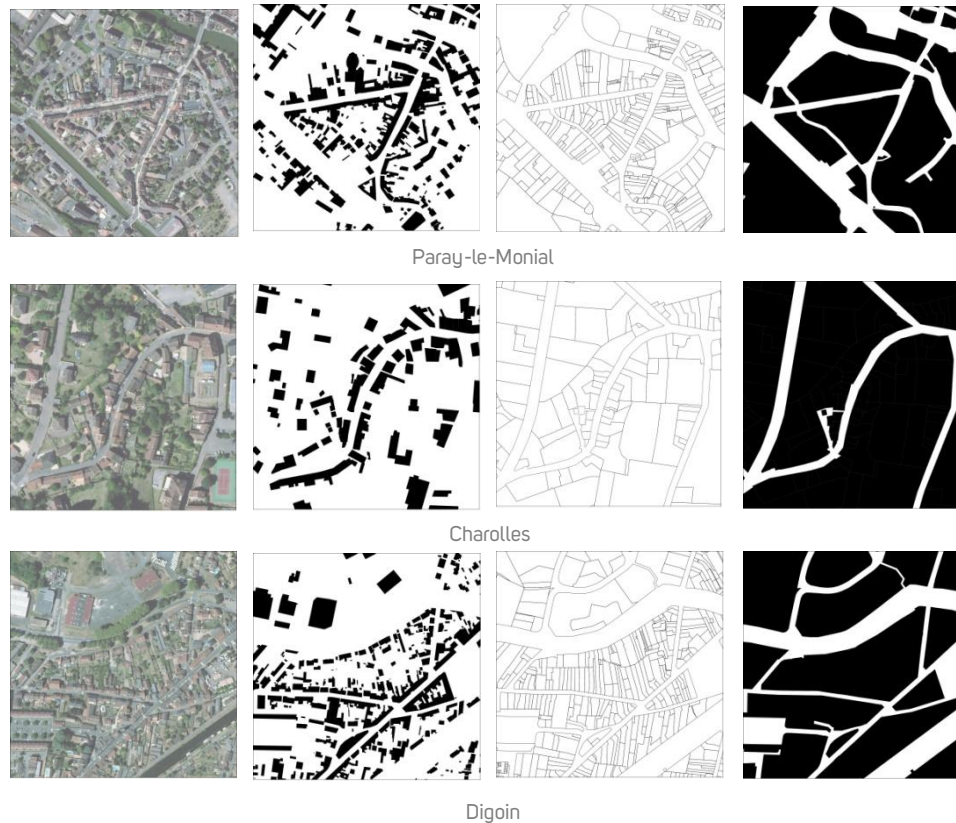
Charolles

Le tissu de faubourg

Le tissu de faubourg est un tissu qui correspond au prolongement de la ville historique vers sa périphérie.

Il s'agit d'un tissu qui s'articule autour de la rue, élément central de l'organisation urbaine. Le bâti s'implante de façon continue ou semi-continue, mais toujours à l'alignement de la voie libérant des espaces de jardin de qualité sur l'arrière et créant ainsi un paysage linéaire. Le parcellaire dense et étroit, prend la forme de lanière. La densité du tissu bâti de faubourg varie en fonction de son éloignement par rapport au noyau ancien : plus on s'éloigne de la structure historique moins la densité est élevée. Si l'on retrouve encore quelques commerces et services en rez-de-chaussée des petits collectifs accolés au tissu de centre ancien, les maisons de ville deviennent majoritaires lorsque le tissu se détend. Le tissu de faubourg se caractérise ainsi par une variété des formes urbaines, de l'architecture, des fonctions et des usages.

Le tissu de faubourg est un tissu intéressant par ses caractéristiques morphologiques puisqu'il structure aujourd'hui l'espace public de la rue. Densément bâti, ce tissu offre peu de possibilité de construction dans les vides, les jardins apparaissant bien souvent comme des espaces qualitatifs. Cependant, comme pour le tissu de centre ancien des villes, le tissu de faubourg peut largement évoluer par réhabilitation du bâti vacant et démolition/reconstruction du bâti dégradé qui appauvrit la qualité du paysage urbain.



La rue : élément central qui organise le tissu de faubourg.



Digoïn



Charolles



Paray-le-Monial

Des bâtis vétustes/dégradés/vacants qui marquent le paysage urbain de faubourg mais qui représentent des opportunités de renouvellement du tissu



Charolles

Des arrières qualitatifs sous la forme de jardins qui accompagnent le bâti et qui participent à la qualité des vides



Digoïn

Des opérations de rénovation/réhabilitation peu qualitatives qui viennent brouiller la lecture du paysage urbain de faubourg



Digoïn

Le tissu de centre ancien des bourgs ruraux

Le tissu de centre ancien des bourgs ruraux joue un rôle structurant dans la vie des communes du territoire ne serait-ce que par sa fonction de « centralité ».

Ce tissu se caractérise par un bâti qui s'implante à l'alignement des espaces publics, ou avec un très léger recul, de façon continue ou semi-continue laissant apparaître de nombreuses respirations sous la forme de jardins. Le parcellaire, petit et resserré prend la forme de lanière le long des axes.

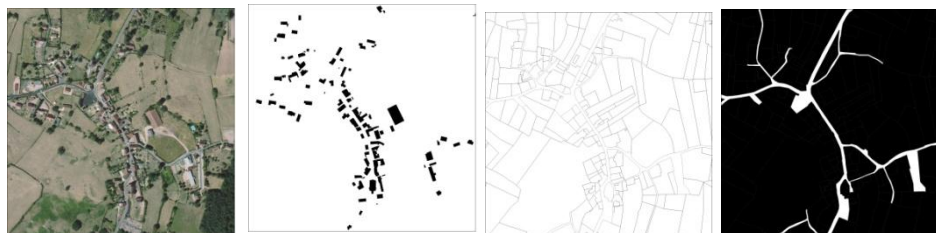
Si ce tissu dispose de caractéristiques morphologiques propres, son organisation peut varier d'une commune à l'autre. Ce tissu peut en effet s'organiser autour d'une trame viaire historique créant ainsi des villages rues. Le bourg de Beaubery en est un exemple. Ce tissu peut également s'organiser autour d'un carrefour ancien ou d'une placette centrale créant alors des villages en forme de Y, de X ou de T. Les bourgs du Rousset-Marizy ou encore de Saint-Bonnet-de-Joux peuvent être pris pour exemples.



Saint-Bonnet-de-Joux



Le Rousset-Marizy



Beaubery

Longtemps, ces centres ont présenté une certaine qualité urbaine qui conjugait avec cohérence et harmonie les caractéristiques morphologiques, le traitement architectural et les spécificités locales. Mais depuis quelques années, des dysfonctionnements sont apparus. Ils relèvent notamment des problèmes engendrés par certaines extensions réalisées en rupture avec le tissu préexistant : rupture d'alignement, de continuité, de hauteurs, La qualité des espaces publics, généralement dédiés à la voiture individuelle et largement minéraux, peut être remise en question et représente un enjeu majeur en matière de paysage urbain. Des phénomènes de vacances, dégradant aussi le paysage urbain, peuvent apparaître dans certains centres-bourgs, le bâti alors proposé dans ce type de tissu ne correspondant plus aux standards et à la demande actuelle : absence d'espaces extérieurs, de garages, ...

Malmené ces dernières années, la morphologie historique de ce tissu bâti doit être préservée ne serait-ce que pour sa valeur identitaire. Ce tissu devra faire l'objet d'une attention particulière dans le PLUi afin de préserver ses caractéristiques tout en permettant son évolution : réhabilitation du bâti vacant, démolition/reconstruction du bâti dégradé, comblement des dents creuses insérées dans le tissu, ...



Saint-Bonnet-de-Joux



Le Rousset-Marizy



Beaubery

Le tissu des cités ouvrières

Tissu issu du début du XX^{ème} siècle, les cités ouvrières peuvent être vues comme une formation urbaine héritée du développement industriel du territoire. Destinées aux logements des ouvriers et de leur famille, ces cités se présentent sous la forme de zones résidentielles d'habitats collectifs ou individuels, pourvues d'espaces verts. Située à l'origine à l'écart des centres villes, ces cités ouvrières, largement inspirées de l'utopie des cités jardins, représentent aujourd'hui des "enclaves annexes" intégrées et englobées dans le développement périphérique des villes comme à Paray-le-Monial avec la cité PLM ou encore à Digoïn avec la cité ouvrière de La Brièrette.

La composition urbaine de ce tissu semble relever du schéma. Il se caractérise par un découpage parcellaire rationnel, fonctionnel et économique. Les voiries sont strictement rectilignes, parallèles et perpendiculaires les unes aux autres. Les constructions, de formes individuelles ou collectives, se développent le long de celles-ci de manière simpliste et répétitive, libérant de vastes espaces de jardins sur l'arrière des fronts bâtis.

Ce tissu fait aujourd'hui partie intégrante du patrimoine du XX^{ème} siècle du territoire (*cf voir Chapitre suivant « Le Patrimoine »*). Il doit donc être préservé. Le bâti peut cependant évoluer par réhabilitation et surtout réadaptation des logements existants à la demande actuelle.



Cité PLM // Paray-le-Monial



La Brièrette // Digoïn

Les tissus d'habitats collectifs

Au sein du tissu d'habitat collectif, il est possible de faire la distinction entre le tissu d'habitat collectif des années 1960-1970 et le tissu d'habitat collectif contemporain, chacun répondant à des caractéristiques propres même si la typologie de logements reste inchangée. D'une manière générale le tissu d'habitat collectif, qu'il soit des années 1960-1970 ou plus contemporain, se retrouve essentiellement dans les trois villes du territoire et de manière plus exceptionnelle dans les communes les plus constituées comme à Palinges Rue du Vieux Cimetière ou Saint-Bonnet-de-Joux, Rue du Stade pour ne citer que quelques exemples.

Le tissu d'habitat collectif des années 1960-1970

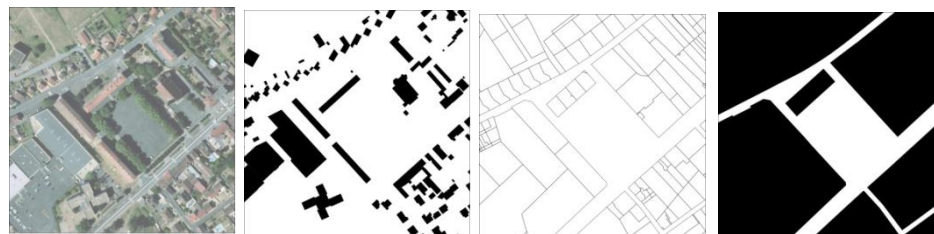
Dans le tissu d'habitat collectif des années 1960, le bâti se présente comme une silhouette massive, majoritairement sous la forme de « barres » discontinues. Toujours placés en retrait de la voie sur de vastes parcelles, les bâtiments sont implantés de façon perpendiculaire ou parallèle par rapport à la rue dégagant ainsi de vastes espaces non bâtis au sol dédiés à la voiture ou à des espaces verts sans véritables usages. La "banalité" et la répétitivité architecturale des constructions marquent le paysage urbain, ces opérations répondant avant tout à une organisation fonctionnaliste de l'espace.

Ce tissu d'habitat collectif peut aujourd'hui évoluer par densification des espaces libres et par réhabilitation des constructions existantes.

(A gauche ci-dessous La Villeneuve à Paray-le-Monial, à droite, collectifs place Maréchal Leclerc à Digoïn).



La Villeneuve // Paray-le-Monial



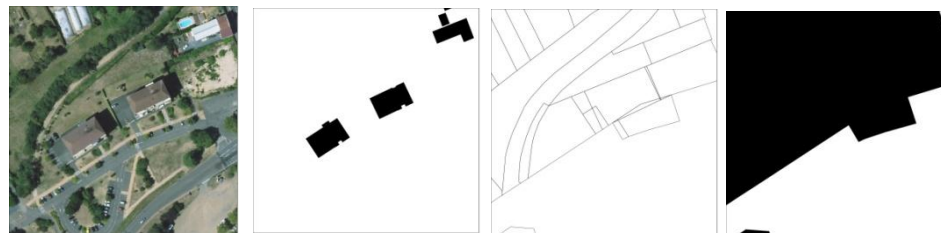
Place Maréchal Leclerc // Digoïn



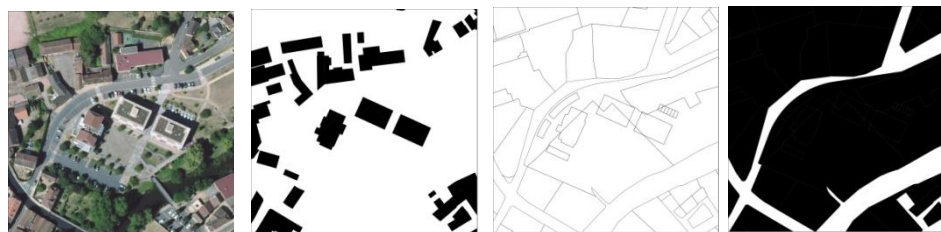
Le tissu d'habitat collectif contemporain

Dans le tissu d'habitat collectif contemporain, la silhouette massive des bâtiments et l'uniformité des logements se substituent à une architecture plus moderne qui cherche à intégrer les préoccupations actuelles des habitants : espaces extérieurs privés, stationnements fermés et sécurisés, ... Même si le bâti s'implante toujours au milieu de vastes parcelles, le tissu d'habitat collectif contemporain cherche davantage à s'adapter au site et à s'intégrer à l'environnement urbain alentour en prenant notamment en compte son articulation avec les espaces publics.

Tissu récent, il offre peu de possibilité d'évolution.



Rue de la Chevrette // Digoïn



Rue des Provins // Charolles

Les tissus d'habitats individuels

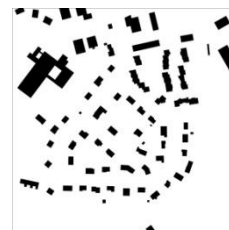
Le tissu d'habitat individuel est représentatif d'un mode d'urbanisation relativement récent qui s'est largement développé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle et qui marque l'avènement de la maison individuelle. Il s'agit d'un tissu que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire du Grand Charolais mais qui peut prendre différentes formes.

Le tissu d'habitats individuels « en procédure »

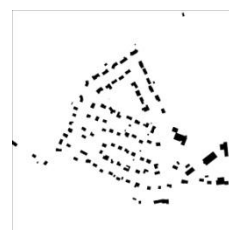
Le tissu d'habitat individuel peut être issu d'une procédure de lotissement. Ces opérations se retrouvent principalement sur les trois principales villes du territoire (Paray-le-Monial, Digoïn et Charolles) mais également dans les bourgs les plus importants comme Saint-Yan, Saint-Bonnet-de-Joux, Palinges ou Vitry-en-Charolais et plus ponctuellement dans les villages ruraux comme à Oudry, Saint-Vincent-Bragny ou Champcecy pour ne citer que quelques exemples.

Ce tissu se repère aisément par son plan organisé : le parcellaire est homogène, de forme rectangulaire ou carré, et le maillage viaire est généralement "labyrinthique", avec des voies de desserte principalement en impasses. La densité du tissu d'habitat individuel "en procédure" varie selon les opérations, les typologies d'habitat et l'implantation des constructions. Si les constructions s'implantent toujours en retrait de la voie, elles peuvent s'implanter en limites séparatives lorsqu'elles sont mitoyennes assurant une densité plus importante à l'opération, ou en retrait, c'est-à-dire au milieu des parcelles, faisant ainsi chuter la densité. Cependant, avec la raréfaction du foncier, l'encadrement de l'étalement urbain et la réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles, cette urbanisation pavillonnaire évolue aujourd'hui vers toujours plus de compacité.

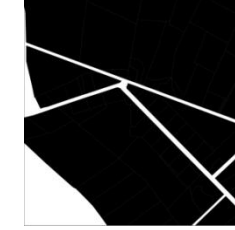
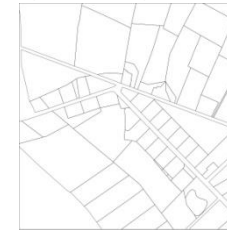
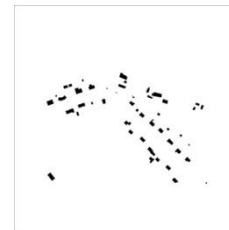
Malgré son caractère plus ou moins récent, ce tissu d'habitat individuel peut aujourd'hui être amené à évoluer par densification. Au-delà du comblement des dents creuses résiduelles, les pavillons les plus anciens se sont développés sur de vastes parcelles qui peuvent aujourd'hui se densifier par division, un phénomène qui peut, lorsqu'il n'est pas maîtrisé, brouiller la lecture du paysage urbain.



Pretin // Charolles



Les Muriers // Saint-Léger-lès-Paray



Les Grandes Boulayes // Oudry

Très peu développé sur le territoire, voir inexistant, le phénomène de densification par « démolition de pavillons » / « reconstruction de petits collectifs » peut apparaître comme l'enjeu de demain face à un durcissement de la réglementation en matière de réduction de la consommation des espaces.

Cette morphologie urbaine caractéristique crée un paysage presque banal, sans véritable identité, les lotissements étant devenus interchangeables d'une commune à l'autre. La maison individuelle "normalisée" suppose généralement des règles d'implantation standardisées et donc des formes de parcelles répétitives et homogènes, alors que la variété des tailles des parcelles et des implantations pourrait enrichir la qualité du tissu.

Au-delà des caractéristiques morphologiques, ce sont également les aménagements mis en place au sein de chaque opération qui participent à la qualité du paysage urbain et du cadre de vie des habitants. Les voiries apparaissent dans de nombreuses opérations comme surdimensionnées, uniquement adaptées à la circulation automobile. Les espaces publics, lorsqu'ils existent, ne remplissent pas toujours leur rôle social et apparaissent souvent comme des délaissés.



Habitat individuel en procédure à Digoïn



Habitat individuel en procédure à Saint-Léger-lès-Paray

La qualité urbaine de ce tissu se construit également par le traitement des limites entre l'espace public et l'espace privé. Par leur aspect, leur dimensionnement, leur composition, leur rythme, leur variété ou leur homogénéité, les clôtures représentent un élément essentiel de perception du lotissement. De forts contrastes apparaissent dans le traitement de ces limites : à la haie libre plantée d'essences diversifiées créant une ambiance particulière atténuant la notion de limite, s'oppose les murs en béton et les haies monospécifiques strictes (mûrs verts). D'autres dispositifs peu qualitatifs (bâches plastiques, canisses vieillissantes, ...) viennent également appauvrir voir dégrader le paysage urbain de ce tissu. L'encadrement et le règlement des clôtures apparaissent comme un enjeu afin de renforcer la qualité urbaine de ces espaces pavillonnaires.



Traitement des limites "brut" et peu qualitatif : les exemples de Digoin, Paray-le-Monial et Saint-Agnan

Le tissu d'habitats individuels « spontané »

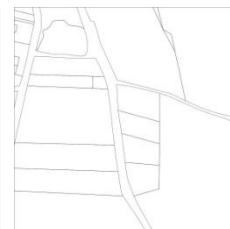
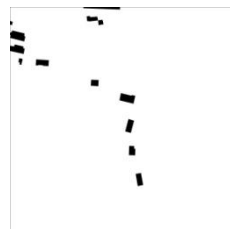
A l'opposée des opérations issues d'une procédure de lotissement, le tissu d'habitat individuel peut également se développer "au coup par coup", de façon spontanée, par découpages successifs de grands tènements agricoles préexistants. Il s'agit d'un tissu qui est développé sur tout le territoire du Grand Charolais.

Le tissu d'habitat individuel "spontané" se développe le long des axes, sans réelle cohérence d'ensemble, multipliant les accès privés sur le réseau viaire. Les constructions s'implantent toujours en retrait de la voie et des limites séparatives, au milieu de parcelles qui prennent généralement la forme de lanière. La densité de ce tissu reste faible, les constructions de plain-pied à R+1 s'implantant sur de vastes parcelles.

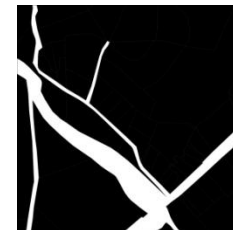
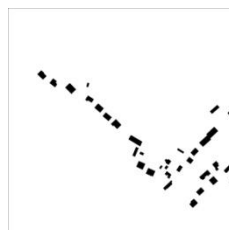
D'une manière générale, ce tissu s'est développé dans un environnement à dominante agricole ou naturelle, entraînant un mitage de ces espaces. Sans un encadrement des règles d'urbanisme, ce tissu peut largement s'étoffer et se densifier en deuxième rideaux par divisions des plus grandes parcelles.



Pignière // Changy



Neuzy // Digoïn



Bois de Fontenay // Fontenay



Pignière // Changy

Le tissu d'habitat rural dispersé

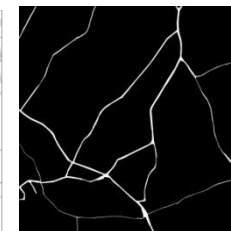
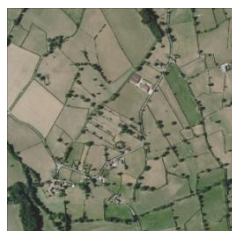
Le tissu d'habitat rural dispersé est caractéristique du Grand Charolais : il révèle notamment la vocation agricole présente et passée du territoire. Ce tissu se retrouve ainsi sur l'ensemble des communes, et de façon plus marquée sur les territoires les plus ruraux.

Ce tissu s'appuie sur la multitude de chemins vicinaux et routes locales qui ont permis son développement et cette dispersion. Le bâti, qui s'organise de façon linéaire le long d'une voie ou de manière regroupée autour d'un carrefour, s'implante sur de vastes parcelles agricoles parfois redécoupées. Les constructions, anciennes pour la plupart et parfois même patrimoniales, représentent des volumes simples d'une hauteur R+1+(combles)

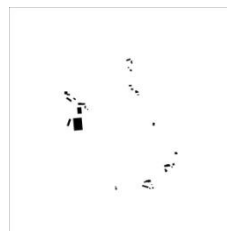
Afin de limiter le mitage et de protéger les espaces agricoles et naturels, la densité de ce tissu bâti ne doit pas se renforcer. Cependant, ce tissu peut évoluer par réhabilitation d'anciens bâtiments agricoles. Le changement de destination apparaît en effet comme un outil intéressant à mettre en place dans le PLUi afin de protéger le caractère patrimonial d'anciens bâtiments remarquables, à condition d'en encadrer les rénovations.



Suin



Ballore



Grandvaux

Synthèse

POINTS FORTS

- Des secteurs anciens qui présentent un caractère patrimonial que ce soit par leur morphologie ou la qualité de leurs bâtis

POINTS DE VIGILANCE

- Un bâti qui se dégrade dans certains quartiers et qui appauvrit le paysage urbain
- Un traitement des limites entre les espaces publics et les espaces privés, qui dégradent le paysage urbain

ENJEUX

- La préservation des caractéristiques morphologiques originelles des tissus anciens
- La limitation de la constructibilité dans les groupements d'habitations isolés de l'espace rural
- La mise en place de règles qualitatives afin d'assurer l'insertion des constructions résidentielles aux tissus anciens et aux paysages urbains
- La densification, la rénovation et la requalification de certains logements et espaces publics

Les tissus économiques

Le tissu des zones industrielles « anciennes »

Le tissu des zones industrielles « anciennes » s'est constitué jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Situé initialement à l'extérieur des villes, ce tissu se retrouve aujourd'hui inséré dans le noyau urbain.

Les zones industrielles se sont implantées et développées le long des voies de chemin de fer comme à Paray-le-Monial ou à proximité d'un canal comme à Digoin pour bénéficier d'une éventuelle multimodalité. Au-delà de la présence d'axes majeurs de communication, la localisation de ces zones ne peut être dissociée de la proximité des grands quartiers d'habitat, comme le quartier des Brierette ou la cité PML.

Ce tissu présente un parcellaire de taille importante, souvent en lanière et de formes variables. Le bâti, pouvant représenter des volumes importants impactant le paysage urbain, s'implante généralement à l'alignement de la voie et en limite séparative. L'emprise au sol des bâtiments est alors importante tout comme la densité bâtie.



Paray-le-Monial



Digoin

Ce tissu urbain présente parfois un caractère « d'abandon », un paysage « oublié » : des bâtiments encore en fonction côtoient des bâtiments en friche qui offrent des opportunités foncières intéressantes. À titre d'exemple, la zone industrielle qui s'est développée autour de la voie ferrée de Paray-le-Monial est un lieu idéal de renouvellement urbain car proche du centre et de ses équipements, non loin de la gare et des grands axes routiers. La présence du canal et la valorisation de ses abords est un atout pour redonner un attrait à cette zone.

Autre exemple, sur la commune de Vitry-en-Charollais, un ancien site industriel à proximité de la Bourbince marque le paysage. Cette friche, entièrement polluée, fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol.

Ce tissu industriel revêt également un caractère patrimonial puisqu'il est représentatif d'un passé industriel remarquable qui continue de perdurer sur le territoire : la manufacture de Digoïn est en un bon exemple.



Sites industriels Paray-le-Monial



Vitry-en-Charollais

Le tissu des zones commerciales et d'activités d'aujourd'hui

La croissance de l'activité économique et l'évolution des habitudes de consommation, accompagnées de leurs lots de contraintes logistiques, ont conduit à la recherche de sites plus spacieux situés à l'écart des zones résidentielles. Tout un tissu d'activités économiques et commerciales s'est ainsi développé dans des zones dédiées et largement monofonctionnelles. Généralement positionnées en entrée de ville, elles se déploient le long d'un axe structurant qui assurera visibilité et accessibilité aux différentes activités proposées dans la zone.

Ce tissu se caractérise par un parcellaire de forme carrée ou rectangulaire dont la taille varie en fonction des besoins des entreprises et enseignes. L'organisation du bâti sur la parcelle dépend largement de l'activité développée et de la nature des livraisons. Une dominante apparaît cependant : le bâti, souvent bas et rectangulaire de type « boîte » s'implante généralement en retrait de la voie et des limites séparatives, produisant une forme isolée au milieu de son unité foncière. Ce tissu se caractérise ainsi par sa faible densité : les espaces vides occupés par de vastes parkings destinés aux consommateurs ou dédiés à la logistique, aux stockages, aux dépôts, ... sont prédominants.

A moyen termes, et afin de répondre aux enjeux qui lui sont posés, les zones d'activités vont devoir intégrer de plus en plus de fonctions urbaines par densification du bâti existant, par la rénovation du bâti et l'extension en hauteur.



Paray-le-Monial



Saint-Bonnet-de-Joux



Charolles

Le tissu des zones commerciales et d'activités répond avant tout à une logique d'usage et reste par conséquent marqué par un déficit de qualité, laissant ainsi des marques dans le paysage urbain des entrées de ville. Le bâti, principalement constitué de grands bâtiments standardisés à la structure et aux façades métalliques, prend le plus souvent la forme de hangars à l'architecture avant tout fonctionnelle plus qu'esthétique. Les enseignes et les panneaux publicitaires viennent également brouiller le paysage urbain. Ainsi, l'intégration des constructions dans leur environnement urbain, en termes de volumétrie ou encore la gestion des affichages et des enseignes représente les enjeux de demain pour améliorer la qualité urbaine des zones d'activités.

Ce tissu est également marqué par sa forte minéralité et l'importance des surfaces imperméabilisées dédiées au stationnement et à la logistique : quelques espaces verts plantés, qui s'apparentent davantage à des espaces de végétation résiduels, ponctuent les limites parcellaires. Traiter les abords de l'espace public avec des matériaux de qualité, donner une place plus forte à la végétation sont autant d'éléments à prendre en compte dans la conception et la requalification d'une zone pour apporter de la qualité.



Charolles



Digoin



Paray-le-Monial

Un bâti constitué de grands bâtiments standardisés, qui prend le plus souvent la forme de hangar ...

... une forte minéralité et des espaces de transition de faible qualité.

... mais des efforts sur la qualité des infrastructures des cheminements, du bâti et du traitement des limites.

Synthèse

POINTS FORTS

- Des friches qui offrent un potentiel de requalification intéressant

POINTS DE VIGILANCE

- L'insertion des bâtiments « industriels » toujours en activité au tissu urbain environnant

ENJEUX

- L'optimisation de l'usage du sol dans les zones d'activités les plus récentes et la reconversion / renouvellement des friches dans les zones d'activités les plus anciennes
- Le renforcement des qualités paysagères des zones d'activités
- L'encadrement des enseignes et panneaux publicitaires par la mise en place d'un Règlement Local de Publicité

LE PATRIMOINE

Le territoire du Grand Charolais est riche d'une histoire et d'un patrimoine exceptionnels mais aussi commun. Cette richesse est reconnue depuis 2007 à travers la labellisation du Charolais-Brionnais au réseau national des "Villes et Pays d'Art et d'Histoire", une convention reconduite jusqu'en 2029.

Créé en 1985, le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Autrement dit, le label "Ville et Pays d'art et d'histoire" qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cette labellisation répond à plusieurs objectifs, qui s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général :

- Participer au développement touristique du territoire en encourageant un tourisme de qualité ;
- Sensibiliser la population locale afin qu'elle s'approprie le patrimoine, l'architecture et le paysage du territoire et qu'elle se considère comme acteur de son cadre de vie ;
- Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme

Source : charolais-brionnais.fr



Le Grand Charolais et son patrimoine

Le territoire du Grand Charolais est constitué d'une grande variété de patrimoines, qui contribuent aujourd'hui à son identité et sa reconnaissance.

Les exemples développés ci-dessous représentent une liste non exhaustive de l'ensemble des éléments du patrimoine. Ils ont vocation à servir d'appui et d'exemples aux différents propos écrits.

Le Grand Charolais et son patrimoine religieux

On entend par patrimoine religieux l'ensemble des édifices inhérents aux cultes et à la vie religieuse. Le Grand-Charolais, mais également l'ensemble du territoire du Charolais-Brionnais, se distingue par une densité remarquable d'églises et de chapelles, notamment romanes, témoignant de la ferveur religieuse et de l'ébullition artistique et architecturale au Moyen-âge. Le terme "roman" apparaît au XIX^{ème} siècle pour désigner l'art médiéval des XI^{ème} et XII^{ème} siècles, période qui se caractérise dans l'architecture religieuse par une volonté de couvrir ou "voûter" les édifices en pierre tout en permettant une grande pénétration de la lumière à l'intérieur. Les colonnes qui supportent les arcs sont typiquement cylindriques et surmontées de chapiteaux fréquemment sculptés.

Fleuron de cette architecture, la basilique du Sacré Cœur à Paray-le-Monial, copie réduite de la fameuse abbaye de Cluny, en est l'un des plus beaux exemples sur le territoire avec sa nef de 21 mètres de hauteur voûtée en berceau brisé et percée de fenêtres hautes, son chevet aux colonnes très fines et éclairés de trois niveaux de baies.

Source : Au fil du Pays Charolais-Brionnais, une histoire à (re)découvrir



D'autres églises du territoire mettent également en avant la qualité du patrimoine religieux du Grand Charolais que ce soit par leur architecture ou leur décor : l'église de la Conversion-de-Saint-Paul à Changy, l'église de l'Assomption à Palinges et à Suin, l'église Saint-Martin à Lugny-lès-Charolles, l'église Sainte-Euphémie à Martigny-le-Comte ou encore l'église Saint-Nicolas à Paray-le-Monial.



Église de l'Assomption // Palinges



Église de Sainte-Euphémie // Martigny-le-Comte



Église Saint-Nicolas // Paray-le-Monial

En accompagnement de ces églises, on peut également citer les chapelles et les couvents qui font partie intégrante du patrimoine religieux du territoire : la chapelle de la Visitation, la chapelle de La Colombière ou encore la chapelle Notre-Dame de Romy à Paray-le-Monial, la chapelle Saint-Roch à Charolles, la chapelle Notre-Dame à Saint-Yan, le couvent des Ursulines à Charolles, ... pour ne citer que quelques exemples.



Chapelle Notre-Dame // Saint-Yan



Chapelle des Apparitions // Paray-le-Monial



Chapelle Saint-Roch // Charolles



Couvent des Ursulines // Charolles



Prieuré de la Magdeleine // Charolles

Érigée en 1884 au-dessus des rochers, la Vierge de la butte de Suin, inspirée de celle de Fourvière marque également le patrimoine religieux du territoire.

Source : Tourisme Charolais Brionnais



Le Grand Charolais et son patrimoine bâti

Un patrimoine bâti autour d'édifices remarquables

Le patrimoine bâti autour des édifices remarquables est une catégorie très présente sur l'ensemble du territoire : il ponctue de manière très fort le paysage rural et urbain et constitue pour les communes des repères emblématiques. Il s'agit notamment des châteaux, des maisons bourgeoises où des hôtels particuliers qui ont parfois été transformés en édifices publics. Nombreux de ces édifices sont aujourd'hui identifiés au titre des monuments historiques.

Ainsi, ce patrimoine est constitué de bâtiments d'origine ancienne, présentant des caractéristiques architecturales remarquables et/ou particulières. Ce patrimoine participe aujourd'hui à la mémoire du développement du territoire puisqu'il peut retranscrire les différents courants architecturaux.

Les maisons bourgeoises

Les maisons bourgeoises représentent de grandes bâtisses affirmant un certain statut social. Elles se caractérisent par leur forme rectangulaire et parfois monumentale. Un grand soin est apporté aux traitements des façades avec un ordonnancement des ouvertures. Les maisons bourgeoises sont entourées d'un parc ou d'un jardin, généralement tenu par des murs hauts.



Château de Digoine // Palinges



Maison bourgeoise // Poisson



Hôtel de ville // Paray-le-Monial



Château de Martigny-le-Comte // Martigny-le-Comte



Maison bourgeoise // Ozolles



La Poste // Paray-le-Monial

Un patrimoine bâti autour d'habitats domestiques caractéristiques

Le patrimoine bâti autour d'habitats domestiques caractéristiques est un patrimoine qui repose en partie sur la présence de motifs vernaculaires de qualité ou particulier au sein du bâti ancien.



Maison à colombages // Paray-le-Monial



Habitat caractéristique // Paray-le-Monial



Habitat caractéristique // Charolles

Ce patrimoine plus « ordinaire » présente des enjeux importants en termes de réhabilitation et de restauration : il est nécessaire de reconnaître la valeur patrimoniale de ces bâtis afin d'encadrer leurs possibilités d'évolution et de transformation.

Un patrimoine bâti autour des fermes

Le patrimoine bâti autour des fermes représente le patrimoine rural du territoire. Il s'agit d'un patrimoine qui peut être toujours en activité, parfois habité, réutilisé ou ayant connu un changement de destination. Par conséquent ce patrimoine présente de nombreux enjeux en termes de réhabilitation et de restauration.



Saint-Bonnet-de-Joux



Oudry

Ce patrimoine lié à l'activité agricole ne cesse d'évoluer et l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments pose aujourd'hui question : rupture avec l'habitat rural traditionnel, volume imposant, matériaux, couleurs ...



Les fermes du charolais

L'architecture rurale du territoire se développe au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Il s'agit de constructions aux volumes simples d'une hauteur R+1+combles, implantées par rapport au soleil et aux vents. Les toitures sont à deux ou quatre pans couverts de tuiles plates, alors que les encadrements de fenêtre sont généralement en pierres de taille. On peut observer un ordonnancement symétrique des ouvertures. Accolés à la maison ou disposés autour d'une cour, les dépendances sont nombreuses.

Un patrimoine bâti du XX^{ème} siècle

Si le territoire est reconnu pour son riche patrimoine ancien, il l'est moins pour son patrimoine plus récent, celui du XX^{ème} siècle.

Pourtant, le patrimoine bâti du XX^{ème} siècle met en valeur l'architecture contemporaine. Il est constitué d'édifices qui sont les témoins matériels de l'évolution architecturale, technique, économique, sociale, politique ou culturelle de la société. À ce titre trois exemples majeurs peuvent être cités.

La Cité PLM 1913 - 1932

Historiquement développée en rive droite et autour de la basilique du Sacré-Coeur, la ville de Paray-le-Monial connaît au début du XX^{ème} siècle, une évolution urbaine et socio-économique décisive. Profitant de la présence du Canal du Centre et de la gare, les usines se multiplient sur le lit majeur de la Bourbince. En 1920-1921 apparaissent les ateliers d'entretien des locomotives de la Compagnie PLM. De 1921 à 1936, la population parodienne augmente presque de moitié et atteint 8000 habitants. La compagnie emploie directement un millier de personnes, soit le tiers des actifs de la ville qui avec leur famille représentent près de 40% de la population. Face à cette hausse démographique considérable, des quartiers entiers destinés au logement des familles des ouvriers et des cadres industriels apparaissent dans l'entre-deux guerres. Ils se concentrent aux portes des ateliers situés le long des voies ferrées, au sud de la ville. De statut privé, la Cité P.L.M. (1913-1932) vise à offrir à son personnel logements et services dans un cadre de vie agréable et affranchi de la vieille cité, sur la rive opposée.

Au croisement des rues Paul Cambon et Hubert Giraud, la coopérative occupe le point le plus central de la cité, créant un lieu de vie commun. De vastes jardins potagers occupent l'arrière des fronts bâtis. Un espace est ménagé entre chaque résidence, initialement planté de tilleuls qui assurent une forte présence végétale. À première vue les édifices semblent identiques : des parallélépipèdes ramassés sur un plan rectangulaire et symétrique sur 3 niveaux avec combles. Leur architecture évolue cependant d'une phase de construction à l'autre, du nord vers le sud.

Source : Patrimoine du XX^{ème} siècle // CAUE 71



L'Église Sainte-Bernadette 1933-1937

Au début du XX^{ème} siècle, la faïencerie assure la vitalité économique de Digoin. Le patronat s'implique pour loger sa main d'œuvre qualifiée mais les cités sont coupées du centre par le canal et les vastes usines. Le curé G. Duchassin convainc l'évêché de créer au cœur du nouveau quartier un lieu polyvalent (prière, formation, réunion, spectacle...). Le vocable de Sainte-Bernadette, canonisée en 1933, témoigne du nouvel intérêt de l'église pour les milieux populaires. Le financement est populaire et les communautés immigrées participent au chantier. Après l'inauguration en 1937, il faudra parachever l'édifice : enduit extérieur, vitraux, décor peint, aménagement des salles du soubassement...

Proche de l'esprit d'évangélisation des Chantiers du cardinal, la nouvelle église s'inscrit dans l'urbanisme du quartier ouvrier. C'est un lieu simple pour un programme multiple, avec des locaux de réunion et de catéchèse. La façade et le grand parvis (aujourd'hui aménagé en parking) font face à la rue et à la cité de la Briérrette. Une place se développe le long du mur sud. Le clocher, détaché de la nef, est un signal dans la ville. L'ancrage symbolique dans le quartier a primé sur l'orientation liturgique : le chœur n'est pas tourné vers l'est. Les formes traditionnelles sont reprises d'une manière géométrique, inspirée de l'Art déco. Certaines parties sont traitées à l'économie : plafond des salles basses, voûte mince en terre cuite et non totalement en béton armé comme prévu, les murs sont en ossature de béton armé et remplis de mâchefer issu des fours des faïenceries. La grande statue de la Vierge prévue au centre de la façade, n'a pas été réalisée. Le décor intérieur est sobre mais soigné. L'espace est simple, rythmé par des colonnes engagées plus sombres et traitées avec un enduit décoratif. L'autel, l'ambon et les fonds baptismaux combinent le béton et les revêtements de pierre. Sur la voûte, les inscriptions sont en français, à une époque où la langue liturgique demeure le latin. La céramique est sobrement présente au sol et discrète dans les chapiteaux ou la frise colorée parcourant les bas-côtés. Épousant la courbe de l'abside, un grand tableau daté de 1939 par le peintre morvandiau Louis Charlot représente Sainte-Bernadette.

Source : Patrimoine du XX^{ème} siècle // CAUE 71



Groupe Scolaire Bellevue 1928-1937

Jusqu'à la fin de l'entre-deux-guerres, les usines se multiplient dans le lit majeur de la Bourbince. Alors que la rive droite reste stable, la population ouvrière fonde sur la rive gauche une nouvelle entité urbaine. Pendant près de 30 ans la colline de Bellevue est en chantier permanent, notamment avec la construction de la Cité P.L.M. à partir de 1913. Mais les écoles de quartiers tardent à voir le jour, si bien qu'en 1925, la toute nouvelle paroisse de Bellevue fait édifier une école catholique de filles qui ouvre un an plus tard à côté de la chapelle Sainte-Marguerite. La municipalité ne souhaitant pas laisser l'exclusivité de l'enseignement à l'Église vote en 1928 le projet désormais urgent d'écoles publiques primaire et maternelle à Bellevue et choisit de l'implanter juste à côté de l'école paroissiale et face à la Cité P.L.M. Le projet connaît des rebondissements qui occupent la vie politique et médiatique de Paray-le-Monial pendant une douzaine d'années.

Le groupe scolaire assemble deux bâtiments en U. Le premier, ouvert sur la rue, accueille l'école maternelle et la bibliothèque, chacune accessible par une aile en avancée qui encadre la cour de récréation. L'autre bâtiment, plus important, abrite les écoles primaires des filles et des garçons. Son organisation de plain-pied répond assez classiquement au programme très normé de ce type d'équipement. L'organisation des façades fait appel à trois matériaux : un enduit rustique ocre rose pour les parties courantes, un enduit beige lisse ou strié marque les bandeaux horizontaux, divers détails de modénature et les inscriptions, une brique rouge soigneusement appareillée marque les entrées.

Source : Patrimoine du XX^{ème} siècle // CAUE 71



Le Grand Charolais et son patrimoine hydraulique

Si l'eau est reconnue comme "patrimoine commun de la nation", les patrimoines liés à l'eau sont également une composante à part entière de l'identité du territoire, ne serait-ce que par la présence de nombreux édifices. Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau, comme la Loire, l'Arconce, l'Arroux ou encore la Bourbince pour ne citer que les principaux, et de nombreux édifices ont permis, et permettent encore aujourd'hui de naviguer, franchir ou exploiter la ressource.

Les canaux et les écluses : des ouvrages hydrauliques pour le transport et la navigation

Le transport par voie d'eau a particulièrement favorisé le développement économique de tout le Charolais-Brionnais. Dès le XVII^{ème} siècle, Digoïn connaît un essor important grâce au commerce sur la Loire. La navigation sur ce fleuve reste cependant difficile du fait de son débit très variable et de son ensablement. Nécessitant l'utilisation de bateaux à fond plat, la Loire est progressivement abandonnée au profit des transports par canaux. Entre 1783 et 1793, la construction du canal du Charolais (actuel canal du Centre) permet de relier la vallée de la Saône à la vallée de la Loire, via Chalon-sur-Saône et Digoïn. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, la petite ville ligérienne se trouve bientôt à un véritable carrefour commercial avec l'arrivée de deux autres canaux : le canal de Roanne à Digoïn et le canal latéral à la Loire achevés en 1838. Leur jonction avec celui du Centre est possible grâce au pont-canal, un ouvrage remarquable, construit entre 1832 et 1838 et qui permet de franchir le fleuve. Avant ce raccordement, qui a entraîné l'aménagement d'un nouveau tracé, le canal du Centre rejoignait la Loire. Il empruntait les actuelles rues François Ducarouge, Félix de Jubécourt et du Pont de Bourbon, ainsi que l'avenue des Platanes,

et aboutissait dans un grand bassin, au bout de la place de la Grève. Les bateaux y stationnaient avant de rejoindre le fleuve, par le biais d'une écluse, et de poursuivre leur voyage. Cet ancien bras du canal, surnommé le "vieux canal", n'est rebouché qu'à la fin des années 1950 avec des matériaux provenant de l'industrie de la céramique.

Source : patrimoinecharolaisbrionnais.fr



Le Pont Canal // Digoïn



Canal latéral de la Loire // Digoïn



*Ancien bras du canal du centre aujourd'hui
Avenue des Platanes // Digoïn*



*Le « vieux canal » au début du XX^{ème}
Source : Archives départementales*



*Vue de l'ancienne écluse du
« vieux canal »
Source : Archives départementales*

Au-delà des canaux, les écluses et les maisons éclésières font partie intégrante de ce patrimoine hydraulique. Les maisons se caractérisent à la fois par leurs typologies et par leurs différentes destinations : garde, perception, ... Si certaines sont encore occupées, d'autres pourraient représenter une opportunité de développer des produits touristiques à part entière : restauration, hébergement, services en lien avec les voies cyclables etc...



Écluses et maisons éclésières

Les ponts : des ouvrages de franchissement nécessaire pour traverser l'Arconce

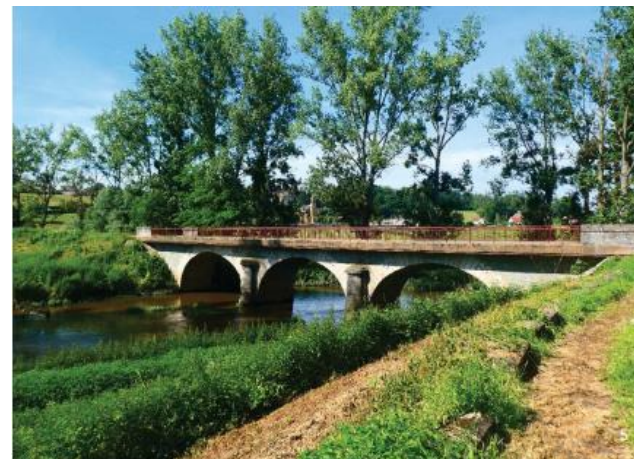
Dès le Moyen-âge la vallée de l'Arconce est traversée par des routes importantes permettant de relier le Charolais aux régions voisines : Brionnais, Lyonnais, Forez et Bourbonnais. Avant le milieu du XVIIIème siècle, trois routes franchissent la rivière. L'une d'elles relie Paray-le-Monial à Charolles et se poursuit vers Bois-Sainte-Marie, La Clayette et la vallée d'Azergues pour rejoindre le Beaujolais et le Lyonnais. La seconde traverse une partie du Brionnais et permet la liaison directe de Paray-le-Monial à Bois Saint-Marie et La Clayette, sans passer par Charolles. La troisième route est celle qui relie Paray-le-Monial à Marcigny. Cependant, la liaison entre le Charolais et le Brionnais et les régions voisines est difficile. Le plus simple, et le plus sûr, est d'emprunter la route reliant La Clayette à Charolles, puis de poursuivre si besoin vers Paray-le-Monial ou Digoin. La seconde route est en revanche peu recommandable. Dès la fin du XVIIème siècle, la volonté de renforcer le réseau routier est perceptible, les difficultés de circulation ne pouvant perdurer sur un territoire qui se développe grâce au commerce des bovins et aux foires. De nouveaux points de franchissement de la rivière sont aménagés. Un pont est notamment construit à Changy en 1689, réparé en 1693, rebâti en 1697, à nouveau réparé en 1703 et 1715, avant d'être à nouveau dégradé en 1728. À la fin du XVIIème siècle, un pont de bois est attesté à Orcilly, dans la paroisse de Lugny. Au XVIIIème siècle, des ouvrages en pierre, plus solides, sont édifiés. A Lugny-lès-Charolles, le pont construit en 1770 permet le passage d'une nouvelle route raccourcissant davantage la liaison de Paray à La Clayette.

Source : www.charolais-brionnais.fr // Focus, le patrimoine de l'eau au sol de l'Arconce

Ce patrimoine de franchissement nécessite aujourd'hui la réalisation de travaux souvent lourds et coûteux, mais qui peuvent apparaître nécessaire pour maintenir l'édifice en l'état.



Le Pont métallique d'Orcilly // Lugny-lès-Charolles



Le Pont de Lugny-lès-Charolles // Lugny-lès-Charolles

Les moulins : des ouvrages pour exploiter l'énergie

Le territoire du Grand Charolais est ponctué par de nombreux moulins à eau. Dans cette région peu ventée, les habitants n'ont eu d'autres choix que d'utiliser l'énergie hydraulique, la force de l'eau, pour répondre à leurs besoins. À titre d'exemple, on peut citer le Moulin de Lugny-lès-Charolles, en fonctionnement encore aujourd'hui et restauré entre 2001 et 2004, le Moulin de Vaux sur la commune de Nochize reconstruit à neuf sur la rive opposée au Moulin d'origine à la fin des années 1970, ou encore les moulins de la Motte Saint-Jean.

Source : www.charolais-brionnais.fr // Focus, le patrimoine de l'eau au sol de l'Arconce



Le Moulin de Lugny-lès-Charolles



Crédit photo : le Grand Charolais vu du ciel

Le Grand Charolais et son patrimoine industriel

Malgré sa dominante rurale, le Grand Charolais est un territoire qui a connu un développement industriel important au XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle. La ressource a en effet permis le développement de toute une industrie tournée autour de la céramique principalement à Charolles, avec la faïencerie Prost en 184, à Digoïn, avec les usines de Sarreguemines en 1875 à Paray-le-Monial, avec les usines Charmoz en 1877 ou encore à Palinges dès 1810. Certaines productions ont acquis une notoriété internationale telles que les mosaïques de Charnoz, primées aux Expositions Universelles de 1889 et 1900.

Plusieurs bâtiments sont les témoins de ce patrimoine industriel toujours en activité : la production céramique se perpétue encore aujourd'hui grâce à trois « entreprises du patrimoine vivant ». La Faïencerie de Charolles continue à fabriquer la faïence culinaire qui fait sa renommée, reconnaissable à ses décors "rustiques" et "artistiques". La Manufacture de Digoïn remet au goût du jour ses poteries en grès cérame qui font sa renommée depuis 1904. Grâce à l'action de la Maison de la Mosaïque, Paray-le-Monial est devenue un centre de formation, de production et d'exposition de mosaïque réputé dans le monde.

(Source : Au fil du Pays Charolais-Brionnais, une histoire à (re)découvrir).

Cet héritage industriel se retrouve également dans les formations urbaines liées au développement de l'activité et de la main d'œuvre. Les quartiers de la Briérlette à Digoïn et les cités PLM de Paray-le-Monial en sont les principaux exemples (cf voir précédemment).



Fours à chaux de Vendenesse-lès-Charolles



Crédit photo : le Grand Charolais vu du ciel

Ancienne tuilerie/Briqueterie à Hautefond



La Manufacture de Digoïn

Le Grand Charolais et son petit patrimoine

Villages et hameaux ne seraient rien sans les éléments qui, en plus des édifices publics, en font un lieu de vie communautaire, créant du lien social lorsque les habitants s'y retrouvent : les fontaines, les puits, les lavoirs, les croix, les murs en pierres sèches ... sont autant d'éléments qui rappellent des modes de vie passés, des pratiques communautaires et des coutumes anciennes. Leurs empreintes dans le territoire ont contribué à façonner le paysage actuel.



Puits // Saint-Bonnet-de-Joux



Lavoir // Saint-Julien-de-Civry



Mur en pierre // Changy

Le Grand Charolais et son patrimoine culturel

Au-delà des monuments, des édifices bâtis et des collections d'objets, le patrimoine comprend également une dimension culturelle autour des traditions et des expressions vivantes héritées.

Le Grand Charolais est un territoire rural qui a été façonné au cours du temps par ses habitants et en particulier les agriculteurs. C'est un territoire qui est aujourd'hui reconnu pour son paysage de bocage autour de la race bovine charolaise. Ainsi, ce patrimoine culturel est composé d'attributs matériels (surfaces en herbes, haies, arbres, murets en pierre, ...) mais aussi immatériels (les savoir-faire liés à l'embauche et à l'élevage, les foires, les marchés, les concours, ...)

Fort de ce patrimoine culturel, le Pays Charolais Brionnais s'est engagé dans un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du berceau de la race bovine charolaise en tant que paysage culturel évolutif vivant.

Source : charolaisbrionnais.fr



Paysage de bocage // Changy



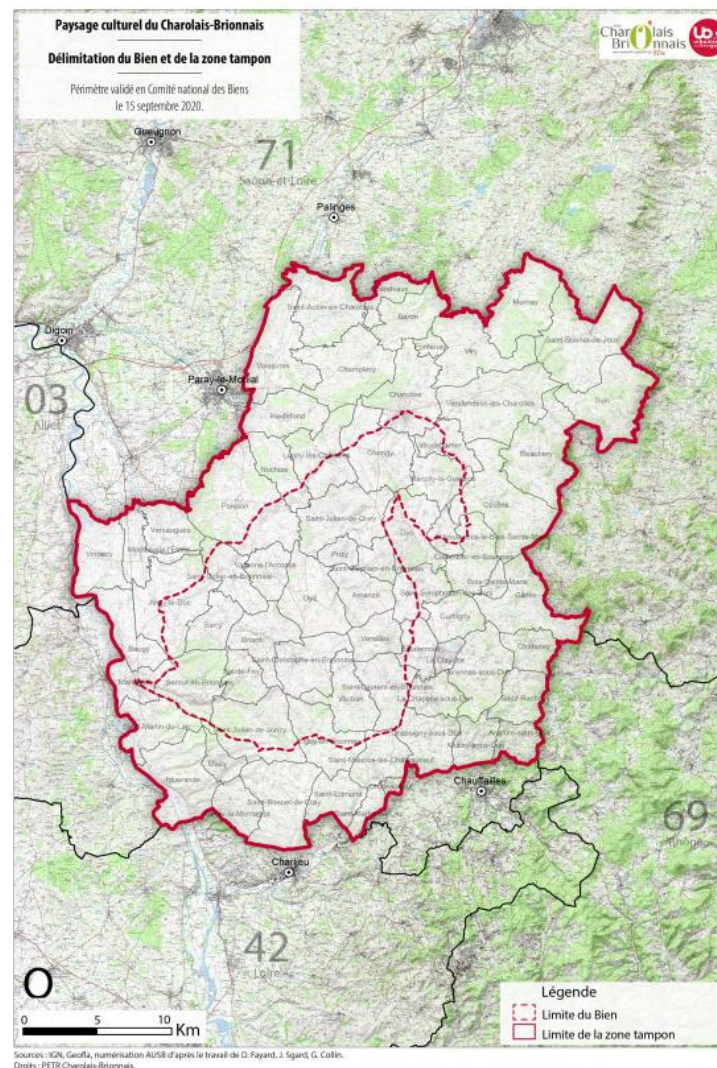
Crédit photo : le Grand Charolais vu du ciel

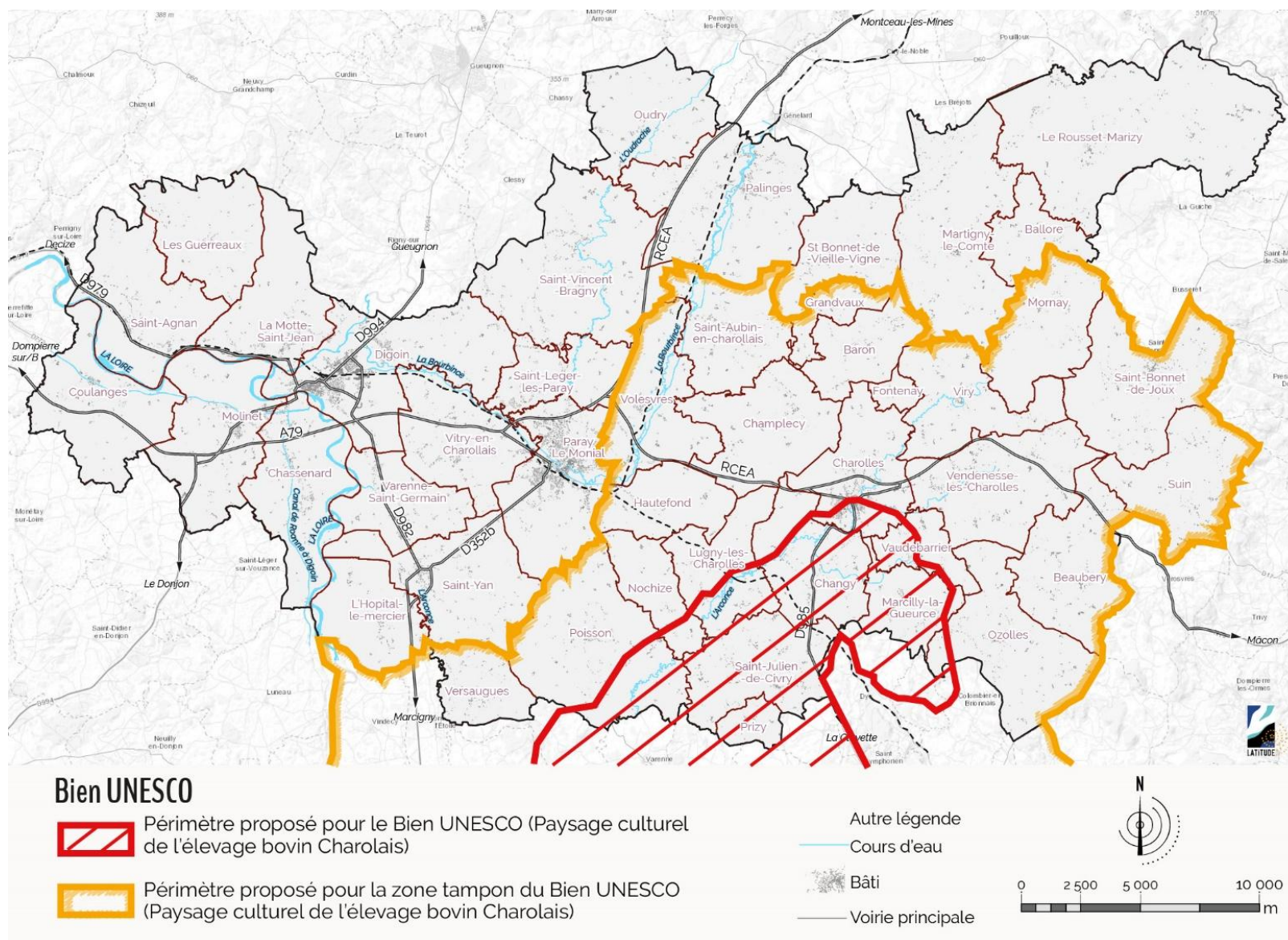
Les outils de sauvegarde du patrimoine

Le paysage d'élevage bovin : vers une candidature UNESCO

En 2011, sur la proposition du président Jean-Marc Nesme, les élus du Pays Charolais-Brionnais se sont engagés dans un projet d'inscription mondial de l'Humanité du berceau de la race bovine charolaise. Après une inscription sur la liste des Biens de l'Etat français en mars 2018, le Pays Charolais-Brionnais a franchi deux des trois grandes étapes qui le mèneront à l'UNESCO : la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle en avril 2019 puis la délimitation du périmètre de la candidature en septembre 2020.

En 2021 et 2022, le Pays Charolais Brionnais prépare la troisième étape : élaborer le plan de gestion. Une fois cette dernière étape franchie, le dossier pourra être présenté par la France au Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.





Les monuments historiques inscrits et classés

Traduisant l'intérêt patrimonial du territoire, plus de 40 sites et immeubles sont inscrits et/ou protégés au titre des monuments historiques.

Il existe à ce jour deux niveaux de protection : **le classement**, qui correspond au niveau de protection le plus élevé et **l'inscription**.

Site classé

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

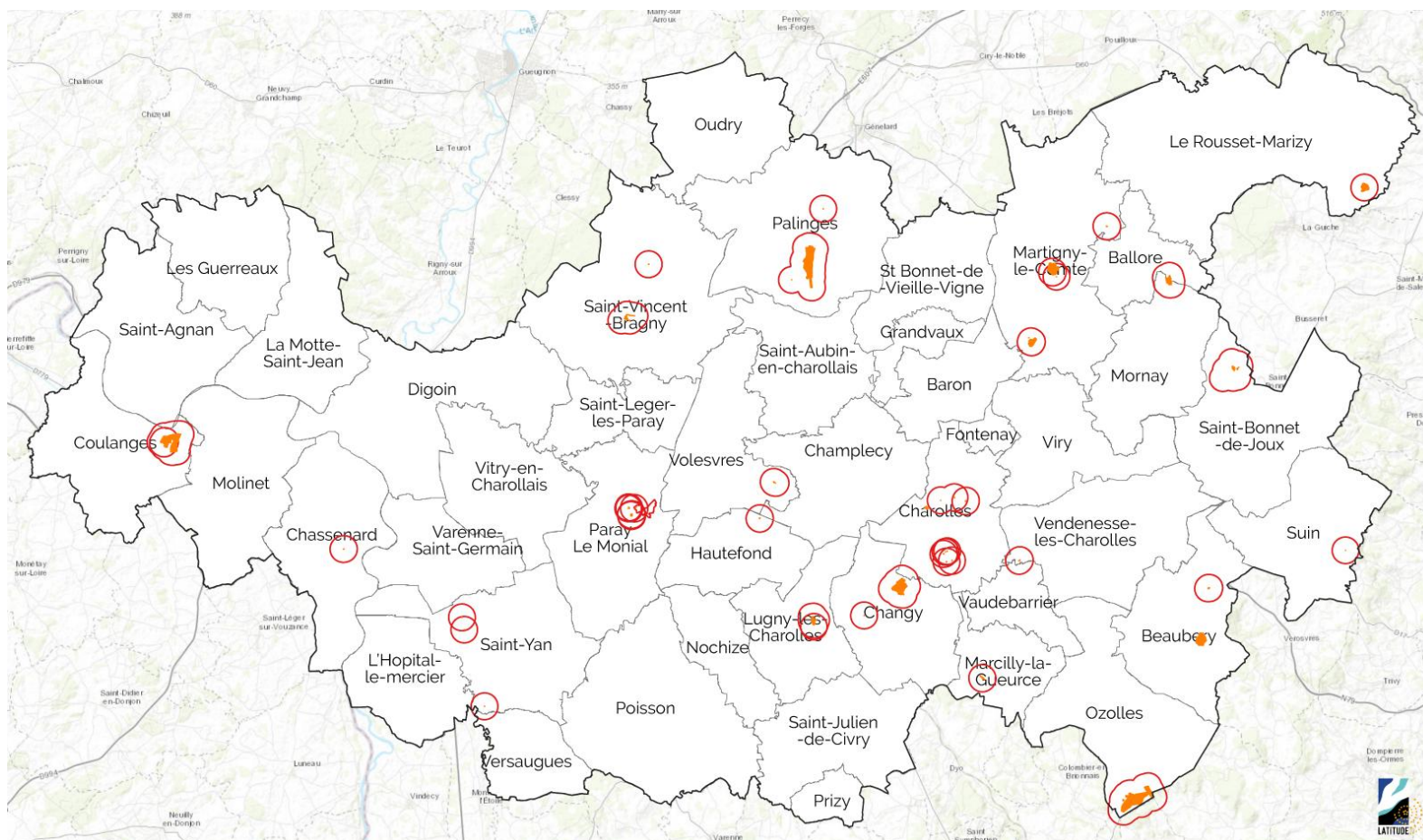
Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DRAL, de la DRAC et de la CDNPS.

Site inscrit

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. La procédure peut être à l'initiative des services de l'État, de collectivités, d'associations, de particuliers, ... En site inscrite, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

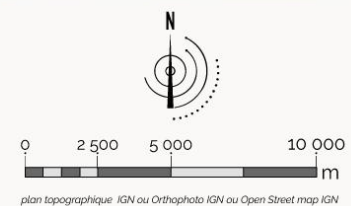
Si la conservation des monuments historiques est essentielle, les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure : autrement dit, ils sont indissociables de leur environnement proche. La notion de "co-visibilité" avec le monument est donc déterminante. Ainsi, toute protection, inscription ou classement d'un bâtiment au titre des monuments historiques engendre autour de celui-ci un rayon de 500 mètres au sein duquel tous travaux de construction, démolition, transformation, déboisement sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Ce périmètre constitue une servitude d'utilité publique qui s'applique au document d'urbanisme.

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, ce rayon de 500 mètres peut être modifié par l'autorité administrative, sur proposition de l'ABF (architecte des bâtiments de France) après accord de la commune et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles bâtis ou non qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. Autrement dit, le périmètre de protection modifié permet de réserver l'action de l'ABF aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique.



Localisation des monuments historiques

- Immeubles et sites classés et inscrits
- Périmètre monuments historiques



LES SITES CLASSÉS & INSCRITS			
Commune	Type	Niveau de protection	Date
Beauby	Mémorial de la Résistance	Classé	27 Juillet 1994
Le Rousset Marizy	Chapelle Saint-Quentin et abords au Rousset	Classé	20 Juin 1957
Charolles	Site du "Tir à l'Oiseau" en forêt de Charolles	Classé	30 Juin 1934
Martigny-le-Comte	Château et parc de Martigny le Comte	Inscrit	29 Décembre 1982

LES IMMEUBLES CLASSÉS & INSCRITS				
Commune	Type	Niveau de protection	Date	Périmètre de protection des abords
Ballore	Vestiges gallo-romains	Classement	19 Mars 1943	Périmètre de protection des abords de 500
Beauby	Château et chapelle de Corcheval	Partiellement inscrit	18 Février 1975	Périmètre de protection des abords de 500
Changy	Ensemble castral dit "Donjon de Montessus"	Classement	4 Septembre 2006	Périmètre de protection des abords de 500
Coulanges	Vestiges archéologiques des Lattes, des Mortillon et de la Grange-Vilaine	Classement	26 Février 1974	Périmètre de protection des abords de 500
Coulanges	Château de Mortillon	Inscription	9 Mars 2010	Périmètre de protection des abords de 500

Changy	Eglise	Inscrit	19 Mars 1971	Périmètre de protection des abords de 500
Charolles	Tour à diamant	Inscrit	17 Avril 1931	Périmètre de protection des abords de 500
Charolles	Château de Charles le Téméraire	Partiellement inscrit	29 Octobre 1926	Périmètre de protection des abords de 500
Charolles	Hôtel de la sous-préfecture	Inscrit	16 Septembre 2019	Périmètre de protection des abords de 500
Charolles	Couvent des Ursulines	Partiellement inscrit	27 Septembre 1948	Périmètre de protection des abords de 500
Charolles	Prieuré de la Magdeleine	Partiellement classé / inscrit	Inscription : 3 Mars 1987 Classement : 9 Mars 1987	Périmètre de protection des abords de 500
Charolles	Maison forte de Corcelles	Partiellement inscrit	16 Août 1976	Périmètre de protection des abords de 500
Charolles	Château de Corcelles	Partiellement inscrit	17 Août 2005	Périmètre de protection des abords de 500
Chassenard	Eglise Saint-Georges	Partiellement classé/inscrit	Classement : 10 Décembre 2001 Inscription : 9 Avril 2001	Périmètre de protection des abords de 500
Hautefond	Ensemble industriel	Partiellement inscrit	18 Juin 1992	Périmètre de protection des abords de 500
Le Rousset-Marizy	Chapelle de Saint-Quentin	Inscrit	8 Avril 1971	Périmètre de protection des abords de 500

Lugny-lès-Charolles	Domaine de Grammont	Partiellement inscrit	24 Septembre 1964	Périmètre de protection des abords de 500
Marcilly-la-Gueurce	Château de Marcilly	Inscription	22 Mars 1993	Périmètre de protection des abords de 500
Martigny-le-Comte	Château de Comune	Classé	1 Octobre 2012	Périmètre de protection des abords de 500
Martigny-le-Comte	Église Sainte-Euphémie	Partiellement inscrit	29 Octobre 1926	Périmètre de protection des abords de 500
Martigny-le-Comte	Maison des Bousseaux	Inscription	1 Juin 1995	Périmètre de protection des abords de 500
Martigny-le-Comte	Château	Inscription	24 Février 1995	Périmètre de protection des abords de 500
Ozolles	Domaine de Rambuteau	Partiellement classé / inscrit	Classement : 21 Février 2002 Inscription : 22 Février 2000	Périmètre de protection des abords de 500
Palinges	Château de Digoine	Partiellement inscrit/classé	Classement : 5 Juillet 1993 Inscription : 1 Décembre 1986	Périmètre de protection des abords de 500
Palinges	Eglise de l'Assomption	Partiellement inscrit	19 Novembre 1976	Périmètre de protection des abords de 500
Paray-le-Monial	Maison place Guignault	Inscrit	9 Décembre 1929	Périmètre de protection des abords de 500
Paray-le-Monial	Eglise Saint-Nicolas	Partiellement inscrit	13 Mars 1950	Périmètre de protection des abords de 500

Paray-le-Monial	Maison Jaillet	Classement	1 Janvier 1875	Périmètre de protection des abords de 500
Paray-le-Monial	Chapelle Saint-Claude La Colombière	Inscription	18 Avril 2012	Périmètre des abords adapté
Paray-le-Monial	Prieuré	Partiellement inscrit	9 Octobre 1959	Périmètre de protection des abords de 500
Paray-le-Monial	Eglise Notre Dame	Classement	31 Décembre 1846	Périmètre de protection des abords de 500
Saint-Bonnet-de-Joux	Château de Chaumont	Inscription	24 Avril 2017	Périmètre de protection des abords de 500
Saint-Vincent-Bragny	Prieuré de Bragny	Inscrit	4 Avril 1989	Périmètre de protection des abords de 500
Saint-Vincent-Bragny	Château de la Chassagne	Inscription	7 Décembre 1999	Périmètre de protection des abords de 500
Saint-Yan	Borne itinéraire	Inscrit	13 Mars 1950	Périmètre de protection des abords de 500
Saint-Yan	Eglise	Partiellement classé	22 Juillet 1913	Périmètre de protection des abords de 500
Saint-Yan	Château de Selore	Partiellement inscrit	28 Février 2007	Périmètre de protection des abords de 500
Suin	Eglise de l'Assomption	Partiellement inscrit	11 Mai 1932 13 Mars 1950	Périmètre de protection des abords de 500

Vendenesse-lès-Charolles	Fours à chaux	Classé	16 Juin 1998	Périmètre de protection des abords de 500
Voilevres	Château de Cypierre	Partiellement inscrit	23 Décembre 1985	Périmètre de protection des abords de 500

Le patrimoine végétal

La communauté de communes est surtout connue pour son bocage, mais elle possède également un certain nombre d'arbres remarquables qui ne sont actuellement peu ou mal protégés pour la plupart, alors qu'ils représentent aussi le patrimoine végétal local. Et ce même s'ils se trouvent dans des espaces privés ou publics. Un certain nombre est couvert par une protection Espace Boisé Remarquable (EBC°)

Il est important de recenser ces arbres remarquables afin de pouvoir les protéger au titre « d'éléments remarquables du paysage. » (article L151-19 du Code de l'urbanisme). On rappelle que l'article L.581-4 du Code de l'Environnement précise que « toute publicité est interdite sur les arbres ».

Bien qu'en dehors du champ du PLUi, on peut noter que la labellisation est un bon outil de protection. L'association A.R.B.R.E.S et l'ONF travaillent ensemble dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire Français. Ils peuvent labelliser un arbre isolé mais aussi des groupes d'individus (boisements, haies, bosquets, allées, alignements).

CDNPS

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, peut être consultée dans tous les cas.

En site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale, délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la CDNPS voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.



Alignement routier – Paray-le-Monial



Mail de platanes - Molinet



Allée cavalière de Platanes – D52 Champeaux
St Vincent-de-Bragny



Vieux chênes dans les parcelles à bâtir



Parc du Château de la Croix - Chassenard



Arbre isolé dans un carrefour

Communes	Domaines protégés avec protection partielle EBC pour le parc	Domaines au parc non protégé	Arbres remarquables
Beauberry		Château de Quierce	
Coulanges	Château de Mortillon Maison bourgeoise, parc de la mairie	Château des Prats	
Charolles	Château de Charles le Téméraire Château de Corcelles		
Chassenard		Château de la Croix	
La Motte-St-Jean		Ancien château	
L'hôpital-le-Mercier		Château	
Lugny-lès-Charolles	Domaine de Grammont		
Marcilly-la-Gueurce	Château de Marcilly	Château	
Martigny-le-Comte		Maison des Bousseaux	
Mornay			Chêne de 300 ans – Les Viaudets
Ozolles	Château de Crany		
Paray-le-Monial	Prieuré		
Nochize		Château de Chevenizet	
Ozolles		Château de Beauregard	
Palinges		Beauregard	
Poisson		Château du Moulin de l'Arconce	
Prizy			La place du Saule
Saint-Agnan		Château prieuré Issangy	
St Bonnet-de-Vieille-Vigne		Château de Champvigny	

St Julien-de-Civry		Château de Vaux	
St-Vincent-Bagny	Château de la Chassagne		
St Yan	Château de Solore		
Varenne-Saint-Germain		Chapelle et Château de Corcheval	
Versaugues			Arbre remarquable
Volesvres		Château de Cypierre	

Synthèse

POINTS FORTS

- Un patrimoine bâti, vernaculaire et végétal riche sur tout le territoire

POINTS DE VIGILANCE

- Un patrimoine qui n'est pas toujours reconnu en tant que tel, parfois délaissé et/ou peu mis en valeur

ENJEUX

- L'identification et la conservation des éléments d'intérêt patrimonial
- La mise en place de règles qualitatives sur la réhabilitation/rénovation des bâtiments patrimoniaux afin de préserver leurs caractéristiques et d'encadrer les possibilités d'évolution
- L'insertion des nouvelles constructions à proximité d'un patrimoine qu'il soit bâti ou paysager
- La préservation, l'enrichissement et le renouvellement des grands arbres des parcs et maisons bourgeoises mais aussi des arbres isolés dans les prés

